

Juin 2016

Contrat de rivière du Chalonnais
Bilan à mi-parcours

*Dossier provisoire soumis à validation
du comité des rivières le 30 juin 2016*

SOMMAIRE

1	Présentation du contrat des rivières validé en 2013	4
	Présentation générale du bassin versant.....	4
	Chronologie de l'élaboration du contrat de rivière	6
	Rappel des enjeux et objectifs identifiés en 2013	6
	Montants initiaux du contrat de rivière	17
2	Pilotage et animation	19
	Comité de rivière.....	19
	Cellule d'animation.....	19
	Tableau de bord	19
3	Etat des masses d'eaux	20
	Eaux superficielles	20
	Eaux souterraines	20
4	Bilan technique et financier	21
	Volet A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource	21
	Volet B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau	23
	Volet C : Restaurer, gérer les zones humides et préserver les espèces patrimoniales	26
	Volet D : Communiquer, sensibiliser et assurer la coordination des actions sur le bassin versant	28
	Synthèse générale.....	29
	Bilan de l'engagement des partenaires financiers au 30/04/2016	30
5	Actualisation de la seconde phase du contrat	31
	Déroulement de la démarche	31
	Enjeux et objectifs pour la seconde phase du contrat	31
	Synthèse du programme d'action révisé	36
6	ANNEXES	37
	Annexe 1 : Avis du Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée	38
	Annexe 2 : SDAGE 2010-2015 : objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines et Programme de Mesures du SDAGE pour le bassin versant de la Grosne.....	40
	Annexe 3 : Tableau de bord au 31/05/2016.....	42
	Annexe 4 : Qualité des eaux superficielles	50
	Annexe 5 : Qualité des eaux souterraines	52
	Annexe 6 : SDAGE 2016-2021 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines et Programme de Mesures du SDAGE pour le bassin versant de la Corne.	53
	Annexe 7 : Extrait SDAGE 2016-2021	57
	Annexe 8 : Programme d'actions pour la 2 ^{ème} phase du contrat de rivière (2016-2019)	58
	Annexe 9 : Grille d'analyse de la capacité du contrat à atteindre les objectifs visés (actualisation 2 ^{ème} phase) 63	

1 PRESENTATION DU CONTRAT DES RIVIERES VALIDE EN 2013

Présentation générale du bassin versant

Situé au Nord-Ouest du département de Saône-et-Loire, le territoire retenu pour le contrat des rivières du Chalonnais correspond aux limites physiques du bassin versant de la Corne, affluent rive droite de la Saône. Il comprend trois principaux cours d'eau : la Corne, la Thalie et l'Orbize, ainsi qu'un chevelu important de petits ruisseaux. Le réseau hydrographique du bassin versant de la Corne comprend 237 km de petit cours d'eau à faible pente répartis sur 321 km².

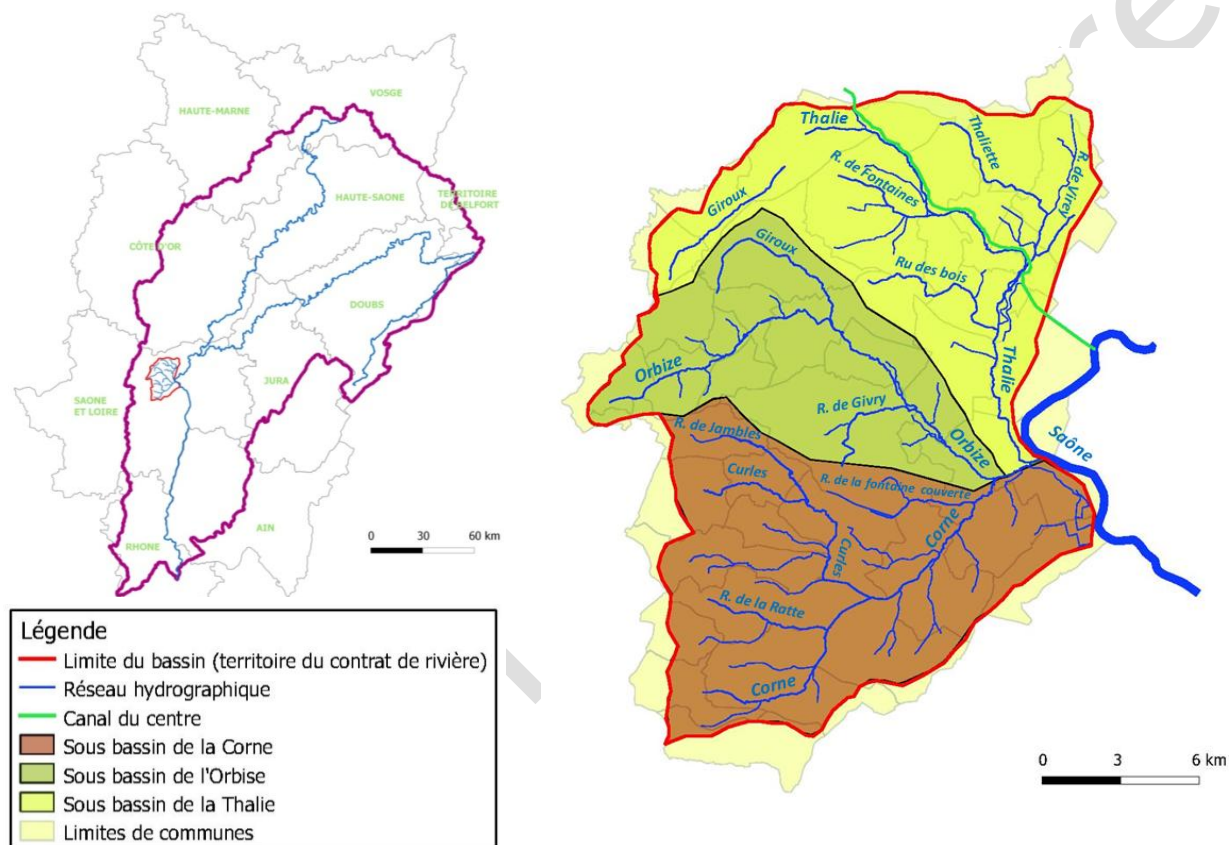


Figure 1 : Présentation du bassin versant de la Corne

La configuration du bassin versant est telle que les trois sous-bassins principaux : Thalie, Orbize et Corne ont des caractéristiques morphométriques très voisines (superficie : $\pm 100 \text{ km}^2$, longueur : $\pm 30 \text{ km}$, pente : $< 1\%$).

Néanmoins, deux particularités physiques caractérisent le bassin versant :

- La proximité des points de confluence entre les trois sous bassins et la Saône.
- La faiblesse des pentes ($< 1\%$).

Ces caractéristiques physiques sont à l'origine d'un fonctionnement hydromorphologique « naturellement » complexe et fragile des cours d'eau (influence de la Saône, problèmes de transport solide, concomitance des crues) qui est aujourd'hui fortement perturbé par les activités anthropiques (urbanisation, agriculture, viticulture, industrie).

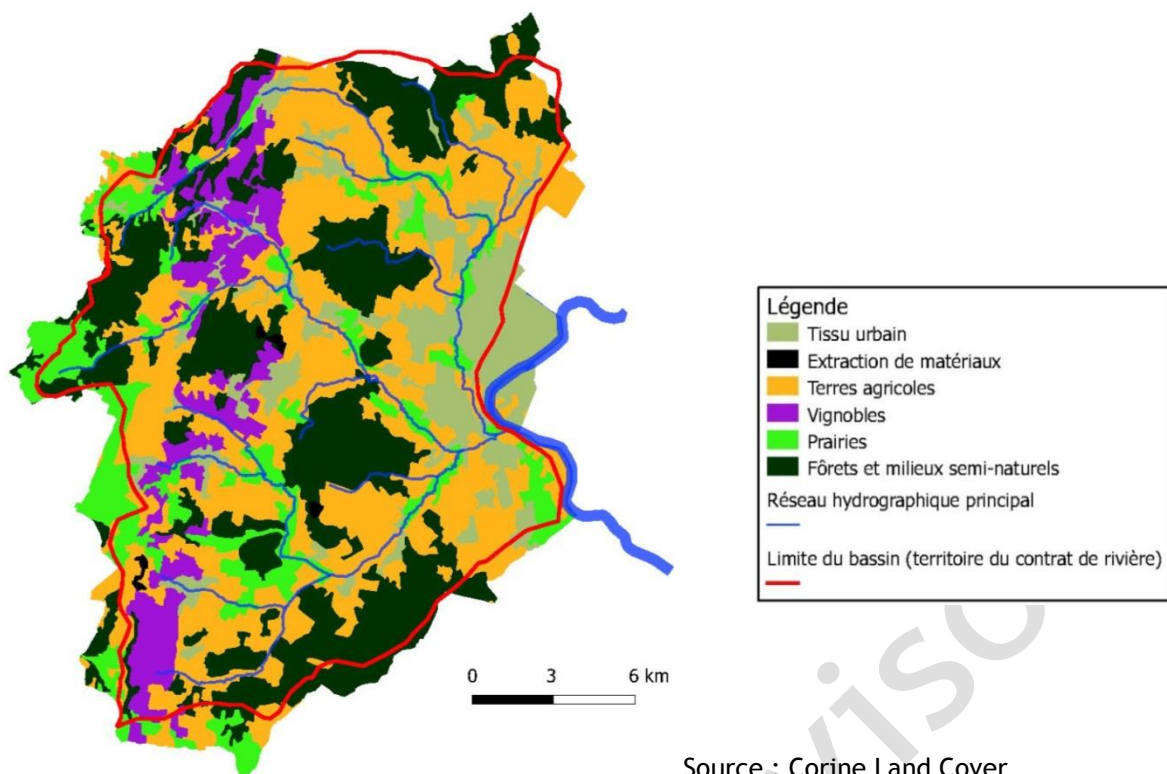


Figure 2 : Occupation du sol

Le bassin versant compte 39 communes réparties sur 321 km² entre les coteaux viticoles du Chalonnais à l'amont et l'Agglomération de Chalon-sur-Saône à l'aval.

Tableau 1 : Liste des communes du bassin versant de la Corne

1	Aluze	21	Lessard-le-National
2	Barizey	22	Lux
3	Bissey-sous-Cruchaud	23	Mellecey
4	Buxy	24	Mercurey
5	Chalon-sur-Saône	25	Montagny-les-Buxy
6	Champforgeuil	26	Moroges
7	Charrecey	27	Rosey
8	Chatel-Moron	28	Rully
9	Chatenoy-le-Royal	29	Saint-Denis-de-Vaux
10	Chenoves	30	Saint-Désert
11	Dracy-le-Fort	31	Saint-Germain-les-Buxy
12	Farges-les-Chalon	32	Saint-Jean-de-Vaux
13	Fontaines	33	Saint-Loup-de-Varennes
14	Fragnes	34	Saint-Mard-de-Vaux
15	Givry	35	Saint-Martin-Sous-Montaigu
16	Granges	36	Saint-Rémy
17	Jambles	37	Saint-Vallerin
18	Jully-les-Buxy	38	Sevrey
19	La Charmée	39	Virey-le-Grand
20	La Loyère		

Chronologie de l'élaboration du contrat de rivière



19 octobre 2007	Première réunion de concertation pour mettre en place un contrat de rivière sur le Chalonnois
19 Novembre 2010	Avis favorable du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée pour le dossier sommaire de candidature
2011/2012	Réalisation des études complémentaires
2012/2013	Elaboration du dossier définitif et du programme d'actions
18 mars 2013	Validation du dossier définitif par le comité de rivière
24 juin 2013	Agrément du comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée pour le dossier définitif de candidature
4 décembre 2013	Signature du contrat de rivière
2013-2018	Mise en œuvre du programme d'actions

La délibération du Comité d'Agrément est présentée en Annexe 1.

Rappel des enjeux et objectifs identifiés en 2013

Objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Entrée en vigueur le 22 Décembre 2000, la Directive Cadre n°2000/60 sur l'Eau impulse une réelle politique européenne de l'eau, en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique.

Elle fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux et une obligation de résultats :

- Elle fixe un objectif clair : atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015 et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses ;
- Elle fixe un calendrier précis : 2015 est une date butoir, des dérogations, sous réserves de justifications, étant toutefois possibles ;
- Elle propose une méthode de travail, pour un réel pilotage de la politique de l'eau, avec tout d'abord l'analyse de la situation, puis la définition d'objectifs, et enfin la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, la Directive intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans la politique de l'eau. Elle réaffirme la nécessité de disposer d'outils de planification et d'intégrer les différentes politiques sectorielles dans une réflexion par bassin versant (masse d'eau), pour mieux définir les investissements à engager dans le domaine de l'eau.

Les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau

En 2005, après la publication d'un état des lieux du district hydrographique Rhône-Méditerranée, la consultation du grand public et la caractérisation plus poussée des différentes masses d'eau par un groupe d'experts locaux, les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eaux du bassin de la Corne ont été définis.

Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE 2010-2015 déterminait les objectifs de qualité (bon état, bon potentiel écologique, ...) que devaient atteindre les « masses d'eau » (rivières, eaux souterraines,...) d'ici à 2015.

Il définissait également les orientations fondamentales à retenir pour atteindre ces objectifs et était accompagné d'un programme de mesures à mettre en œuvre.

Le SDAGE 2010-2015 s'appuyait sur 8 orientations fondamentales :

- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- OF 3 : Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
- OF 4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF 6 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
- OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF 8 : Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le Programme de Mesures du SDAGE 2010-2015 pour le bassin versant de la Corne a été défini à l'échelle de la masse d'eau.

Les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines et le Programme de Mesures du SDAGE 2010-2015 pour le bassin de la Corne sont présentés en Annexe 2.

Objectifs du contrat des rivières du Chalonnais fixés en 2013

Le programme d'actions comprend 112 actions à réaliser sur 5 ans, réparties en 4 volets d'intervention eux-mêmes divisés en sous-volet.

A- Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource

- A1 - Réduire les pollutions d'origine domestique
- A2 - Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
- A3 - Réduire les pollutions agricoles et industrielles

B- Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau

- B1- Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau
- B2 - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- B3 - Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau

C- Restaurer, gérer les zones humides et préserver les espèces patrimoniales

- C1- Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides
- C2- Restaurer les trames vertes et bleues et améliorer la connectivité entre les milieux
- C3- Préserver les milieux aquatiques remarquables et les espèces patrimoniales

D- Communiquer, sensibiliser et assurer la coordination des actions sur le bassin versant

- D1 - Communication et sensibilisation des publics
- D2 - Coordination et suivi du Contrat de rivière

Le contrat de rivière se situe dans une logique d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du bassin versant de la Corne. A ce titre, il intègre des projets ambitieux de restauration de la qualité physique et biologique des cours d'eau.

Le contrat de rivière s'appuie sur un programme d'actions visant à résoudre les principaux problèmes du bassin versant avec en priorité ceux identifiés dans le Programme de Mesures complémentaires (PDM) du SDAGE ainsi que ceux qui constituent un obstacle à l'atteinte du bon état des milieux qui n'auraient pas forcément été identifiés au travers du Programme de Mesures.

Une véritable stratégie d'intervention a été définie lors des phases d'études et de concertation préalables au Contrat. Elle permet de répondre aux exigences réglementaires (DCE, SDAGE, etc.), avec le soutien des acteurs locaux et intègre les résultats des études préalables de manière à proposer un programme d'actions ambitieux, cohérent et concerté.

4 Volets d'intervention...

112 Actions... ...Près de 20 Me HT budgétés sur 5 ans ...

Volet A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource

Objectif visé : Atteindre le bon état des eaux (chimique et physico-chimique)

La qualité des eaux est le premier facteur de dégradation des milieux aquatiques sur le bassin versant.

Réduire les pollutions d'origine domestique

Concernant les pollutions liées à l'assainissement collectif, un travail d'état des lieux et de hiérarchisation des communes a été réalisé en concertation avec les différents partenaires : Conseil Général de Saône-et-Loire, Agence de l'eau RMC, ONEMA 71, DDT 71, service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, EPTB Saône-et-Doubs.

Les communes ayant le plus d'impact sur les milieux aquatiques ont été retenues comme prioritaires. Sur les 39 communes du bassin versant, 17 communes ont ainsi été ciblées. Parmi les 22 communes restantes, 10 sont conformes et ne présentent pas d'impact significatif sur le milieu et 12 ont la Saône pour milieu récepteur.

La plupart des communes prioritaires ne possèdent pas de diagnostic précis de leur système d'assainissement débouchant sur un programme de travaux de réhabilitation chiffré et justifié. C'est pourquoi le Contrat de rivière prévoit, sur ces communes, la réalisation d'étude d'assainissement aboutissant à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Lorsque des travaux précis ont pu être identifiés, ceux-ci ont été chiffrés et planifiés dans les fiches actions.

• *Tableau 5 : Synthèse du volet A1*

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Réalisation des études et travaux d'assainissement collectif	9 389 420	R Assainissement	17	Communes ou Communauté d'Agglomération du Grand Chalon
Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs	1 019 700	R Assainissement	1	Particuliers - SPANC
TOTAL VOLET A1	10 409 120			

Elaboration de SDA sur 17 communes

...10 Me d'étude et travaux d'assainissement sur 5 ans ...

Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires

L'étude de la qualité des eaux du Chalonnais, préalable au Contrat de rivière, réalisée sur l'année 2011, a révélé une présence forte de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles. Ces résultats relativement alarmant ont démontré la nécessité d'intervenir sur la problématique phytosanitaire. D'autre part, suite à la directive 2009/128/CE du 21/10/2009 et émanant du Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto 2018 traduit la volonté nationale de réduire l'usage des produits phytosanitaires. Le Contrat de rivière se positionne comme un outil supplémentaire pour appuyer les démarches engagées dans le cadre du Plan Ecophyto 2018. Il traduit par ailleurs la forte volonté locale d'améliorer la situation de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Si la profession agricole est régulièrement pointée du doigt sur cette problématique, il a été souhaité que tous les usagers puissent être concernés par les actions du Contrat de rivière afin qu'une prise de conscience collective puisse être instaurée sur l'usage des produits phytosanitaires.

• **Tableau 6 : Synthèse du volet A2**

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Formation « Certiphyto »	50 400	5D01-5D28	1	Chambre d'Agriculture 71
Opération zéro pesticide dans nos villes et villages	40 000	5D27-5D28	1	Communes/Conseil Régional de Bourgogne
Achat de matériel de désherbage alternatif pour les zones non agricoles	20 000	5D27	1	Collectivités
Sensibilisation des particuliers sur l'utilisation des produits phytosanitaires	5 000	5D27-5D28	1	EPTB Saône-et-Doubs/Grand Chalon
Opération coordonnée de création d'aires de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs à vocation viticole	130 000	5D28	1	Chambre d'Agriculture 71/EPTB Saône-et-Doubs
Aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs	1 125 000	5D28	1	Exploitants Agricoles
Journée d'échange sur la viticulture biologique	5 000	5D01	1	Chambre d'Agriculture 71/BIVB/SEDARB
TOTAL VOLET A2	1 375 400			

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ...

...Équipement de 60% du parc de pulvérisateurs en aire de lavage...

Réduction des pollutions agricoles et industrielles

Concernant la problématique industrielle, les études engagées lors des phases préalables au Contrat de rivière ont montré la nécessité d'approfondir les diagnostics afin de fournir des propositions d'actions ciblées sur des rejets particuliers. Conscient de l'importance de la problématique industrielle vis-à-vis de la qualité des eaux, le programme d'actions du Contrat de rivière met la priorité sur la mise en place

d'autorisations de rejets/conventions de raccordement entre les industriels et les collectivités gestionnaires de l'assainissement. Ces autorisations/conventions permettront une meilleure connaissance des rejets et permettront de révéler certaines pollutions à traiter.

En ce qui concerne les pollutions agricoles (azote, phosphore), il existe peu de leviers à ce jour pour répondre aux enjeux. Le contrat de rivière prévoit la formation et la sensibilisation des exploitants.

• **Tableau 7 : Synthèse du volet A3**

Projets	Coût HT €	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Formation des agriculteurs à l'élaboration de plan d'épandage	6 000	5C18	1	Chambre d'Agriculture 71
Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN	5 000	5C18	1	Chambre d'Agriculture 71
Mise en place des autorisations/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	325 000	5E17	1	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon
Suivi des campagnes de mesures RSDE et des études associées de réduction des pollutions industrielles	0	5E17	1	EPTB Saône-et-Doubs
Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	4 000	5E17	1	Grand Chalon - CCI 71
TOTAL Volet A3	340 000			

Volet B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau

Objectif visé : Reconquérir le bon état écologique des cours d'eau

Etant donné la forte dégradation des milieux, les actions pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau doivent impérativement comprendre des interventions sur les aspects physiques et hydromorphologiques.

Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau

Un travail de priorisation des interventions a été réalisé lors des études préalables afin d'orienter les maîtres d'ouvrages et d'optimiser les interventions sur la période du Contrat de rivière.

La méthodologie utilisée pour définir les priorités d'intervention a été développée et validée avec les partenaires. Elle assure la prise en compte à la fois des éléments techniques et scientifiques, mais également des réalités socio-économiques, foncières, et financières propre au bassin versant afin d'identifier les tronçons de cours d'eau sur lesquels il apparaît le plus pertinent d'agir en priorité.

La carte suivante présente les résultats de la priorisation des interventions de restauration physique par tronçon de cours d'eau. Les tronçons de priorité 1 et 2 (rouge et orange foncé) ont été retenus dans le programme d'action et font l'objet de projet de restauration ambitieux. Les tronçons de priorité 3 et 4 doivent faire l'objet d'études complémentaires et seront restaurés dans un second temps selon les opportunités.

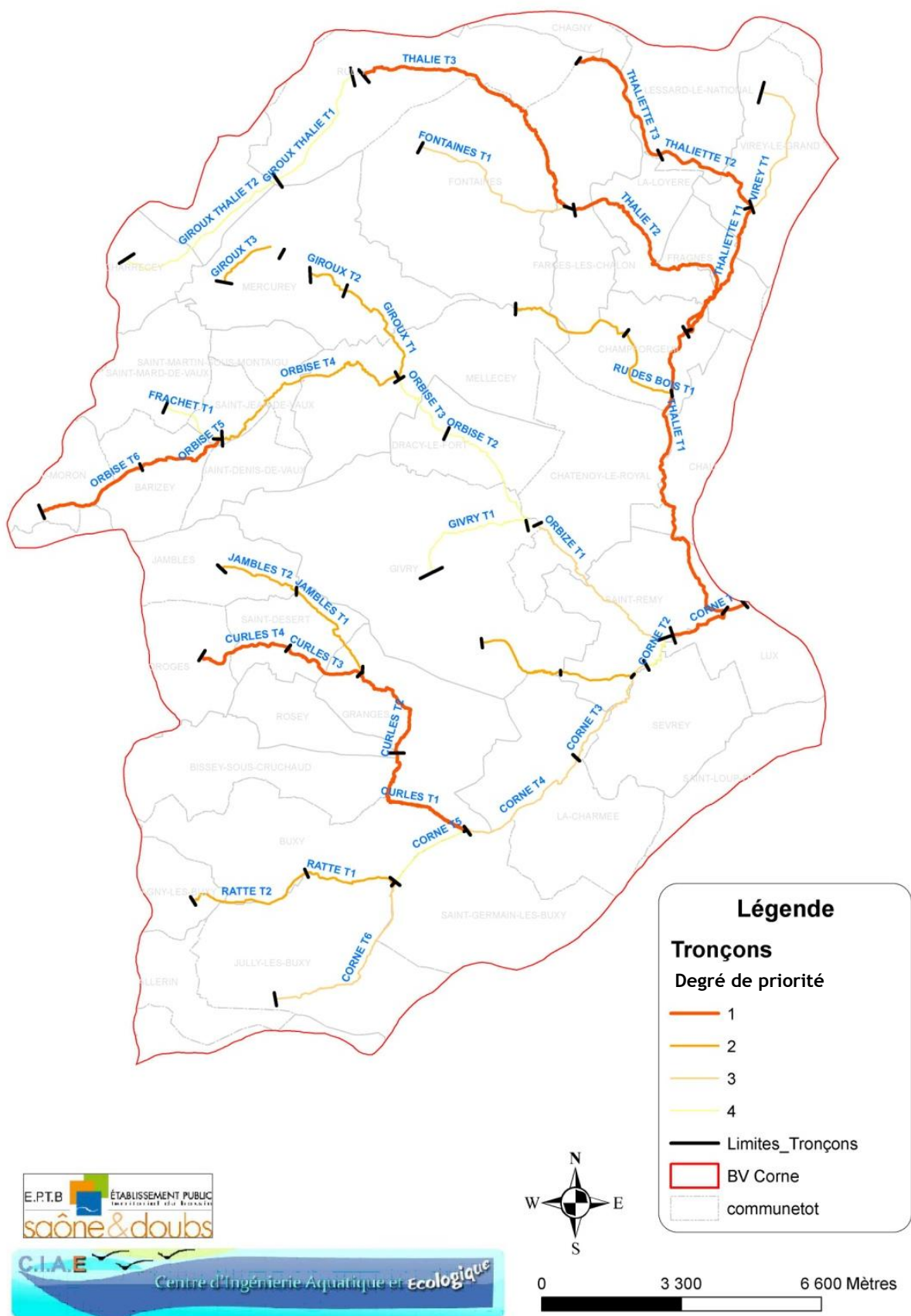


Figure 3 : Priorisation des interventions de restauration physique par tronçon

Cette approche a permis de fournir un regard opérationnel sur la gestion du bassin versant et de proposer un programme d'intervention hiérarchisé, cohérent et efficace.

Les tronçons retenus comme prioritaires (priorité 1 et 2) possèdent ainsi les meilleurs rapports gain écologique potentiel/coûts de restauration et la plupart bénéficie d'un contexte local favorable. Ils constituent le gage de la meilleure amélioration écologique globale pour un investissement donné.

Les travaux proposés dans le volet B1 sur les tronçons prioritaires visent à restaurer l'ensemble des compartiments de l'écosystème rivière : rétablissement de la dynamique alluviale (réméandrage, diversification des écoulements, etc.), restauration des habitats, restauration de la ripisylve.

• **Tableau 8 : Synthèse du volet B1**

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Etudes et travaux de restauration physique des cours d'eau	1 892 125	3C14 3C44	17	Syndicats de rivières
Actions de restauration de la ripisylve et diversification des habitats	458 743	3C14	7	Syndicats de rivières
Gestion des débits réservés	10 000	3A01-3C44- 3C14	1	-
TOTAL Volet B1	2 350 868			

24 fiches actions de restauration hydromorphologique...

... 25 km de ripisylve à renaturer ...

... 10 km de restauration physique complète ...

... 2 projets ambitieux de réméandrage ...

Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

Les actions relatives à la continuité écologique découlent du travail de planification par tronçon décrit précédemment. En conséquence, le rétablissement de la continuité écologique est programmé partout où il s'avère nécessaire sur les tronçons retenus prioritaires (priorité 1 et 2). Parmi les opérations phares, un important programme de déclouisonnement est prévu sur l'Orbize de sa source jusqu'à Mellecey soit près de 10 km continus de cours d'eau.

• **Tableau 9 : Synthèse du volet B2**

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique	461 440	3C11-3C12- 3C13-3A28- 3C14	19	Syndicats de rivières/Propriétaires
TOTAL Volet B2	461 340			

Déclouisonnement sur 10 km de la tête de bassin de l'Orbize ...

... Plus de 40 ouvrages concernés par des projets ...

Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau

La définition d'un programme complet sur la gestion des eaux à l'échelle du bassin ne peut exclure la prise en compte des risques naturels liés à l'eau. Néanmoins, il a été décidé de n'afficher que les actions relatives aux cours d'eau du bassin versant et non à la Saône qui fait l'objet par ailleurs d'un autre programme d'intervention.

En revanche, le Contrat de rivière affiche une volonté d'intervenir sur les problématiques de ruissellement qu'il soit urbain en lien avec l'imperméabilisation des sols ou rural en lien avec les pratiques d'exploitation des coteaux viticoles.

• **Tableau 10 : Synthèse du volet B3**

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Traitement des eaux de ruissellement urbaines	2 350 000	5D07	1	Etat/Conseil Général
Etudes hydrauliques complémentaires aux PLU	12 206	5D07	3	Communes/Syndicat Mixte du Chalonnais
Etude de lutte alternative contre le ruissellement dans le vignoble	10 000	5D07	1	EPTB/Chambre Agriculture 71
TOTAL Volet B3	2 382 206			

Volet C : Restaurer, gérer les zones humides et préserver les espèces patrimoniales

Objectif visé : Préserver et restaurer le patrimoine naturel du bassin versant

A travers son volet C, le Contrat de rivière vise à préserver et restaurer le patrimoine naturel du bassin versant. Il met en particulier l'accent sur les zones humides et les trames vertes et bleues conformément aux objectifs du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement.

Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides

Concernant les zones humides, 456 sites ont été recensés sur le bassin versant (232 sites relatifs au réseau « mares de Bourgogne » et 224 sites inventoriés par l'EPTB Saône-et-Doubs dans le cadre de l'étude d'inventaire des zones humides, préalable au Contrat de rivière). Une hiérarchisation de ces sites a été définie en concertation avec les partenaires de manière à identifier les milieux les plus intéressants sur lesquels une intervention est proposée dans le cadre du Contrat de rivière.

De plus, une attention toute particulière est donnée à l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme puisque sur la durée du Contrat de rivière deux documents de planification essentiels sont prévus sur le territoire : le PLU intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et le SCOT du Chalonnais.

• **Tableau 11 : Synthèse du volet C1**

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Elaboration de projet, études complémentaires et travaux de restauration de zones humides	895 200	-	15	Collectivités locales
TOTAL Volet C1	895 200			

Restaurer les trames vertes et bleues et améliorer la connectivité entre les milieux

En lien avec les orientations du Grenelle de l'environnement et dans l'objectif d'affiner l'approche des continuités écologiques au niveau local, un travail d'étude préalable est prévu afin de proposer des actions concrètes sur le maintien des trames vertes et bleues en lien avec le PLU intercommunal du Grand Chalon.

- **Tableau 12 : Synthèse du volet C2**

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Etude trame verte et bleue sur les 39 communes concernées par le PLUi du Grand Chalon	40 000	-	1	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon
TOTAL Volet C2	40 000			

Préserver les milieux aquatiques remarquables et les espèces patrimoniales

L'inventaire piscicole et astacicole réalisé par la fédération de pêche de Saône-et-Loire dans le cadre des études préalables au Contrat de rivière a révélé la présence d'espèces d'intérêt patrimonial : l'écrevisse à pieds blancs et la truite fario. Le Contrat prévoit la mise en œuvre d'actions de préservation de ce patrimoine naturel.

- **Tableau 13 : Synthèse du volet C3**

Projets	Coût € HT	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Restauration de frayères piscicoles	20 000	3C14	3	Syndicats de rivières/AAPPMA
Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs	12 000	3C14	3	Syndicats de rivières
TOTAL Volet C3	32 000			

36 Sites de zones humides retenus prioritaires ...

... 3 populations d'écrevisses à pieds blancs à préserver ...

... Plus de 50 Ha de ZH concernées par des projets ...

Volet D : Communiquer, sensibiliser, assurer la coordination des actions sur le bassin versant

Objectif visé : Sensibiliser les différents publics (scolaires, élus, riverains, professionnels, grand public, etc.) aux enjeux de l'eau et du Contrat de rivière. Mettre en œuvre les actions du Contrat et évaluer les résultats sur les milieux.

Communication et sensibilisation des publics

Le volet communication du Contrat de rivière s'inscrit dans une stratégie de revalorisation de l'image des cours d'eau. De taille modeste, les cours d'eau du Chalonnais souffrent aujourd'hui d'un manque de considération de la part de la population locale et plus particulièrement en milieu urbain. Perçus trop souvent comme des contraintes à l'urbanisation et au développement local et largement associés aux risques d'inondation, les cours d'eau du Chalonnais ont besoin d'être remis en valeur et doivent reprendre une place de choix dans le paysage chalonnais.

Dans cette optique, un important programme de sensibilisation des publics a été intégré au volet D du Contrat de rivière pour revaloriser les milieux aquatiques auprès de tous les publics.

• **Tableau 14 : Synthèse du volet D1**

Projets	Coût HT €	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Programme de sensibilisation des scolaires « classes d'eau »	277 937	-	2	EPTB/Grand Chalon
Programme de sensibilisation dans les centres de loisirs	54 766	-	1	EPTB
Elaboration et diffusion d'outils de communication	41 154	-	7	EPTB
Création de parcours pédagogiques	72 040	-	2	Collectivités
TOTAL Volet D1	445 897			

Coordination et suivi du Contrat de rivière

Dans le cadre de son partenariat avec les structures locales, l'EPTB Saône-et-Doubs assure les missions d'animation, de coordination, de suivi et de mise en œuvre des actions du programme. Il est prévu à ce titre le maintien du poste de chargé de mission pour la coordination du Contrat et son renforcement par un technicien.

• **Tableau 23 : Synthèse du volet D2**

Projets	Coût HT €	PDM	Nb de fiches	Maitrise d'Ouvrage
Animation et suivi du Contrat	665 000	-	3	EPTB
Etude Bilan	111 610	-	3	EPTB
TOTAL Volet D2	776 610			

75 Classes d'eau programmée sur 5 ans ...

... Aménagement de sentiers pédagogiques ...

... 1 chargé de mission ...

... 1 technicien de rivière ...

Les priorités d'intervention pour les trois premières années

Volet A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource

Concernant la réduction des pollutions domestiques...

Les projets inscrits dans le Contrat de rivière sont liés aux priorités définies par l'Agence de l'Eau et élaborées en concertation avec les services de l'Etat et du Département. Les projets programmés sont ceux qui présentent un intérêt pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Les trois premières années du contrat prévoit l'élaboration de l'intégralité des études nécessaires sur les 17 communes prioritaires et l'engagement les travaux de réhabilitation. Le coût total de l'opération est de l'ordre de 10 millions d'euros.

Concernant l'assainissement autonome, les premières années du Contrat prévoit la poursuite les diagnostics des installations individuelles. Pour se faire, un renforcement du SPANC Grand Chalonnais est attendu.

Concernant la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires...

Le Contrat propose différentes interventions concernant l'usage de produits phytosanitaires avec notamment la création d'aires de lavage et l'élaboration de plans de désherbage communaux selon le principe de l'opération 0 pesticide dans nos villes et villages.

Les trois premières années du Contrat ont pour principal objectif de mobiliser les viticulteurs sur l'amélioration des pratiques et la réduction des traitements aux phytosanitaires en complément des dispositifs existants et en relation, par exemple, avec les plans de désherbage communaux et la lutte contre le ruissellement dans les vignobles.

Concernant la réduction des pollutions agricoles et industrielles...

En ce qui concerne les pollutions industrielles, les trois premières années du Contrat sont consacrées à la mise en place de conventions de rejet entre les collectivités compétentes en assainissement et les entreprises. A ce titre, il est prévu le renforcement du service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon par le recrutement d'un chargé de mission spécifiquement dédié à la tâche. Ce travail vise à maîtriser les apports d'eaux usées pour optimiser leur traitement et améliorer les performances des systèmes épuratoires. Il doit permettre d'aboutir à un état des lieux précis des risques de pollutions industrielles et de rebondir sur des mesures de gestion appropriées.

Volet B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau

Restauration du fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau

Dans le cadre de la première période des trois années du Contrat, 6 opérations ambitieuses de restauration physique sont prévues sur le Contrat et concernent des linéaires variables de 100 à 1500 m par site, dans l'objectif de reconstituer soit un lit naturel (Thalie à Saint-Rémy/Chalon), soit une rivière de contournement (moulin de Champforgeuil), soit d'autres aménagements de reprofilage (Thalie à Châtenoy-le-Royal) et de reméandrage (Corne à Lux).

Trois programmes de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sont prévus sur chacun des trois sous-bassins : Corne, Orbize, Thalie.

Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

Le Contrat met en évidence la présence de 88 ouvrages, obstacles à la continuité écologique. Il s'agit, sur les têtes de bassin, de petits ouvrages transversaux d'une hauteur de chute inférieure à 60 cm et des ouvrages de moulin jusqu'à 2 mètres de hauteur de chute sur les tronçons aval.

Aucun ouvrage n'est prioritaire au titre du Grenelle de l'Environnement. Ainsi, la stratégie retenue prévoit pour les trois premières années du contrat d'intervenir sur les 10 km amont de l'Orbize et sur l'intégralité du linéaire de la Thalie, soit un objectif de 30 km de cours d'eau décloisonnés. Une réflexion quant à l'utilisation des vannages existants sur les tronçons non prioritaires est également prévue afin d'aboutir sur de nouveaux projets de restauration de la continuité écologique.

Volet C : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau

Le travail important d'inventaire des zones humides qui a été réalisé dans le cadre des études préalables a permis d'identifier 35 sites de zones humides prioritaires. Des investigations complémentaires (prises de contacts avec les propriétaires, établissement de plans de gestion) sont prévues dans les trois premières années du contrat de rivière pour aboutir à des travaux de réhabilitation dans les meilleurs délais.

Quatre sites importants doivent néanmoins faire l'objet de travaux de réhabilitation dès la première année du contrat de rivière (peupleraie de Charreaux et peupleraie des Moirot, zones humides de la Thalie à Chalon/Saint-Rémy, mare du Petit-Virey).

Autres dispositions du Contrat

Les autres dispositions du contrat (Animation, Communication, etc.) ne justifient pas une priorisation particulière. Elles seront conduites de manière continue tout au long de la période de mise en œuvre du Contrat.

6 opérations ambitieuses de restauration physique ...

30 km de cours d'eau décloisonnés ...

3 programmes de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats...

Montants initiaux du contrat de rivière

En 2013, le montant global estimatif du contrat des rivières Chalonnais était de 19,5 millions d'euros hors taxe.

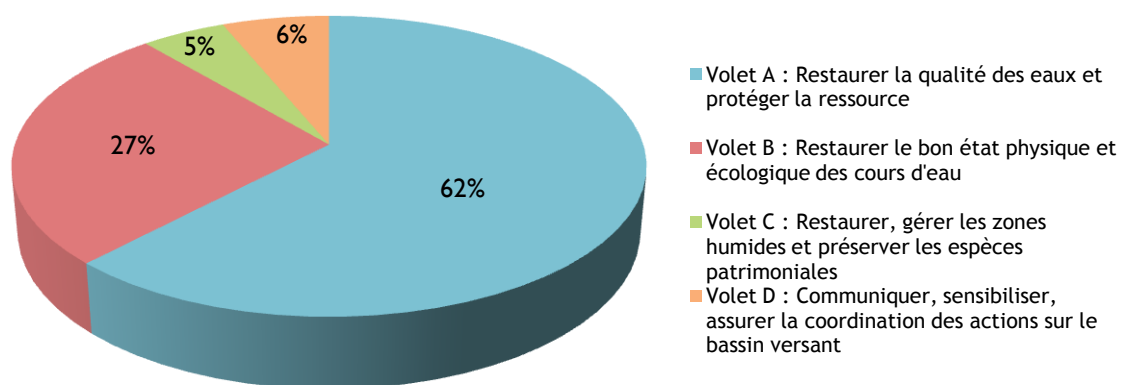


Figure 4 : Répartition des montants d'opérations par volet

Tableau 3 : Tableau de synthèse du programme d'actions par volet

VOLET A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource	Montant HT	Nombre de fiches
A1 : Réduire les pollutions d'origine domestique	10 409 120 €	18
A2 : Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	1 375 400 €	7
A3 : Réduire les pollutions agricoles et industrielles	340 000 €	5
TOTAL VOLET A	12 124 520 €	30
VOLET B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau	Montant HT	Nombre de fiches
B1 : Restaurer le fonctionnement physique et écologique des cours d'eau	2 350 868 €	18
B2 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	461 340 €	19
B3 : Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau	2 382 207 €	5
TOTAL VOLET B	5 194 415 €	49
VOLET C : Restaurer, gérer les ZH et préserver les espèces patrimoniales	Montant HT	Nombre de fiches
C1 : Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides	895 200 €	15
C2 : Restaurer les trames vertes et bleues	40 000 €	1
C3 : Préserver les MA remarquables et les espèces patrimoniales	32 000 €	6
TOTAL VOLET C	967 200 €	22
VOLET D : Communiquer, sensibiliser, coordonner les actions	Montant HT	Nombre de fiches
D1 : Communication et sensibilisation des publics	445 897 €	12
D2 : Coordination et suivi du Contrat de rivière	776 610 €	6
TOTAL VOLET D	1 222 507	18
TOTAL GENERAL	19 508 642 €	112

2 PILOTAGE ET ANIMATION

Comité de rivière

Le Comité des rivières du Chalonnois a été constitué par arrêté préfectoral le 3 mars 2011 et modifié le 15 mars 2016. Il est actuellement composé de 46 membres répartis de la manière suivante :

- Collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération locale : 22 membres ;
- Collège des usagers : 7 membres ;
- Collège des administrations et des établissements publics : 17 membres.

Le Comité de rivière est présidé par _____ (élection le 30 juin 20116).

Cellule d'animation

L'EPTB Saône et Doubs est la structure porteuse du contrat des rivières du Chalonnois. Il assure le secrétariat administratif du comité des rivières. Il assure également le pilotage et le suivi du contrat, ainsi que la coordination entre tous les partenaires. Il accompagne également les maîtres d'ouvrages dans le montage administratif, financier et technique des projets.

L'EPTB Saône et Doubs est en charge de la coordination générale du contrat, du suivi du contrat et de l'élaboration du tableau de bord. Il impulse et suit les projets d'assainissement et de réduction des phytosanitaires en zone non agricole, élabore les projets de restauration des milieux aquatiques au côté des maîtres d'ouvrages : conception des projets, rédaction des dossiers règlementaires et des demandes de subvention, élaboration des dossiers de consultation des entreprises, suivi des travaux. L'EPTB Saône et Doubs assure également le volet communication du contrat.

En Février 2010, un chargé d'études a été recruté par l'EPTB Saône et Doubs pour assurer à plein temps l'élaboration et l'animation du contrat des rivières du Chalonnois. Souhaitant changer de poste, l'agent a quitté ses fonctions en avril 2014. L'EPTB Saône et Doubs n'ayant pas souhaité remplacer l'agent, le poste est resté vacant.

En Novembre 2015, l'animation du contrat des rivières du Chalonnois a été jumelée avec l'animation du contrat de rivière Grosne, bassin versant voisin de celui de la Corne.

Durant un an et demi, l'animation du contrat de rivière n'a donc pas été pleinement assurée et ce durant une période charnière correspondante au lancement des actions juste après la signature du contrat. Cependant, la cellule ingénierie et le pôle milieux naturels de l'EPTB Saône et Doubs ont accompagné les maîtres d'ouvrage locaux dans la mise en œuvre de quelques actions.

Tableau de bord

Le tableau de bord synthétise pour chaque action inscrite au contrat de rivière le niveau d'avancement, le montant engagé, les subventions perçues. Il est mis à jour régulièrement par l'animatrice du contrat de rivière en fonction des informations transmises par les maîtres d'ouvrage et est transmis régulièrement aux partenaires techniques et financiers.

Le tableau de bord est présenté en Annexe 3.

3 ETAT DES MASSES D'EAUX

Eaux superficielles

La qualité des eaux superficielles est présentée par station en Annexe 4.

Le délai est trop court entre la signature du contrat de rivière et ce bilan mi-parcours pour mettre en évidence les effets des actions du contrat de rivière sur la qualité des eaux superficielles.

La Corne

L'état écologique de la Corne est moyen, en raison de concentrations élevées en nutriments (phosphore), d'un état biologique moyen et de concentrations en cuivre élevées. L'état chimique est bon depuis quelques années.

La Thalie

L'état écologique de la Thalie est moyen, en raison d'un taux d'oxygénation mauvais, d'un état biologique mauvais, de concentrations élevées en nutriments (azote et phosphore). L'état chimique de la Thalie est mauvais en raison de la présence de Benzo(g,h,i)perylène et d'Indeno(1,2,3-cd)pyrène.

L'Orbize

L'état écologique de l'Orbize est médiocre, en raison de concentrations élevées en nutriments (azote, phosphore), de résultats moyens pour les invertébrés benthiques et médiocres pour le peuplement piscicole. L'état chimique est mauvais en raison de la présence de diuron.

Eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines est présentée par station en Annexe 5.

La qualité chimique de la masse d'eau souterraine des formations sédimentaires des Côtes chalonnaise, mâconnaise et beaujolaise est globalement bonne, mais certaines années la qualité est mauvaise en raison de la présence de pesticides.

4 BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

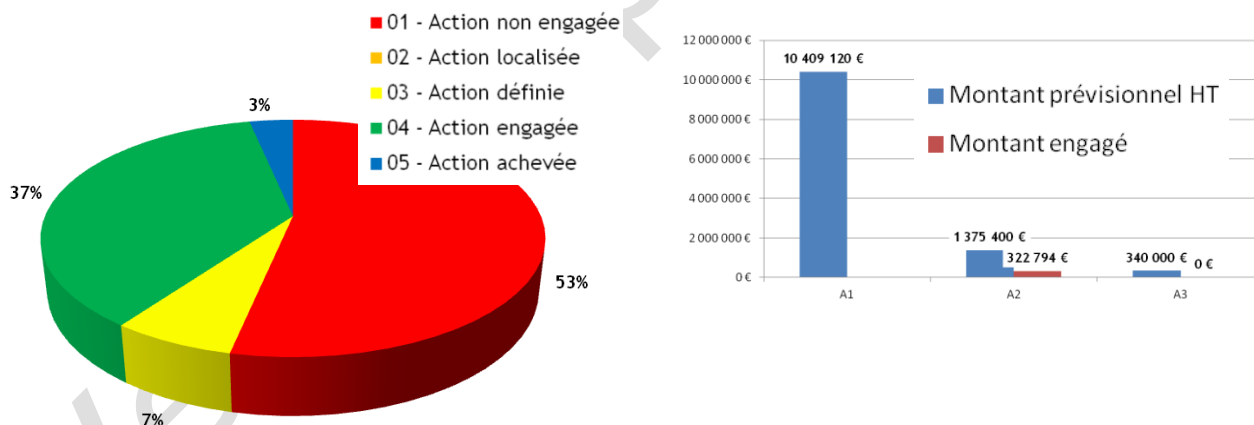
Les paragraphes suivants présentent le bilan de la 1^{ère} phase du contrat de rivière sur le plan technique et le plan financier.

Sur le plan technique, le contrat de rivière signé en 2013 prévoit 112 actions. Pour chacune de ces actions, l'état d'avancement est défini selon le tableau suivant. Le bilan présente l'état d'avancement des actions au 30/04/2016.

Libellé	Définition
Action non engagée	Action programmée, mais pour laquelle rien n'a commencé.
Action localisée	Action dont les contours géographiques sont identifiés et le maître d'ouvrage identifié.
Action définie	Action initiée, pour laquelle les négociations ont commencées.
Action engagée	Action pour laquelle les études préalables et les démarches administratives sont engagées.
Action achevée	Action totalement finalisée.
Action abandonnée	Action prévisionnelle qui ne voit pas le jour.

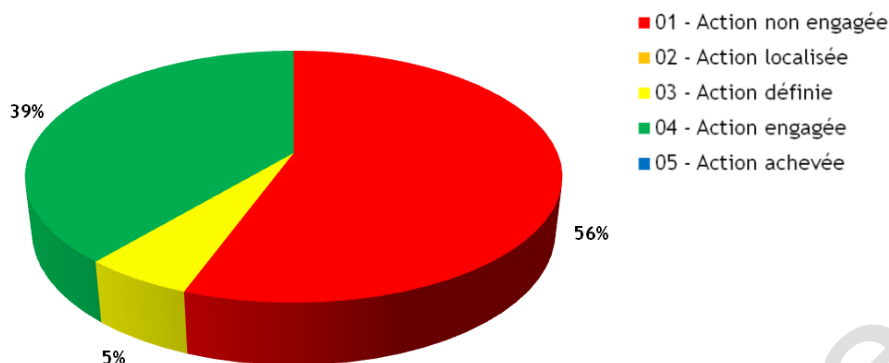
Sur le plan financier, le bilan permet de comparer le montant réellement engagé par les maîtres d'ouvrage au montant prévisionnel défini en 2013 à la signature du contrat de rivière. Les montants engagés sont mis à jour à l'achèvement total de l'action ou à la finalisation d'une tranche précise de travaux. Les résultats présentés ci-après sont donc sous-estimés par rapport aux sommes réellement engagées.

Volet A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource



40% des actions du volet A sont engagées ou achevées. Le bilan financier est donné à titre indicatif, mais il n'est pas vraiment représentatif des sommes engagées, puisque les maîtres d'ouvrages n'ont pas souhaité communiquer le montant engagé tant que l'opération n'était pas achevée.

A1 : Réduire les pollutions d'origine domestique



Réalisation des schémas directeurs d'assainissement

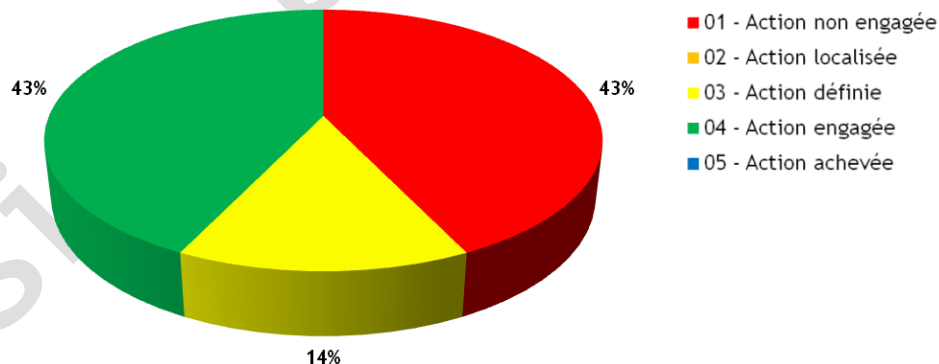
Durant la 1^{ère} phase du contrat des rivières, le Grand Chalon a lancé une vaste étude conduisant à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement. Il prévoit un programme de travaux qui sera mis en œuvre durant les prochaines années.

La commune de Buxy a également lancé une mise à jour de son schéma directeur d'assainissement.

Mise aux normes des installations d'assainissement non collectif

Aucune opération collective de réhabilitation n'a été engagée sur le territoire du Chalonnais. Ce type d'opération permet pourtant de mobiliser des subventions auprès de l'Agence de l'eau.

A2 : Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires



Formation Certiphyto

Près de 200 agriculteurs ont été formés par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire entre 2012 et 2014. D'autres formations ont eu lieu en 2015, mais la Chambre d'agriculture n'a pas communiqué à ce jour le nombre de stagiaires.

Mise en place de plans communaux de désherbage

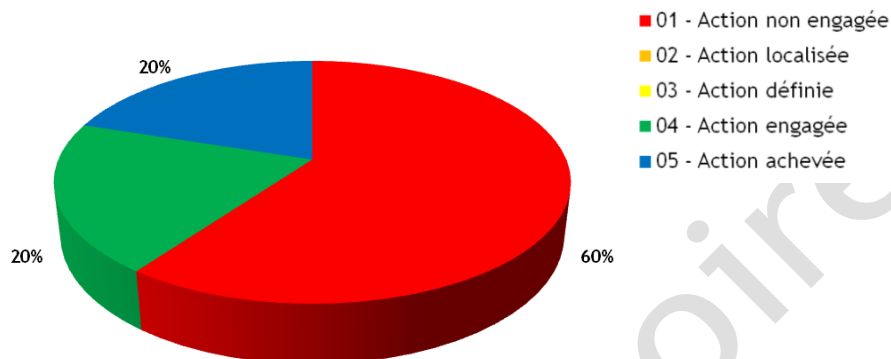
Sept communes ont participé à l'opération « zéro pesticide » proposée par la Région Bourgogne : Fontaines, Givry, Lux, Mercurey, Rully, Saint-Désert, Virey-le-Grand.

La Communauté de communes du Sud de la Côte Chalonnais et 21 communes, dont Buxy, Bissey-sous-Cruchaud, Chenôves, Granges, Jully-les-Buxy, Moroges, Saint-Germain-les-Buxy et Saint-Vallerin, se sont lancées fin 2015 dans l'élaboration d'un plan territorial de gestion différenciée.

Aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs

Au cours de ces quatre dernières années, plusieurs exploitations agricoles ont installé des aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs : une à Bissey-sous-Cruchaud, une à Givry, une à Jully-les-Buxy, une à Montagny-les-Buxy, une à Rully, deux à Saint-Désert, trois à Saint-Vallerin et une à Virey-le-Grand.

A3 : Réduire les pollutions agricoles et industrielles

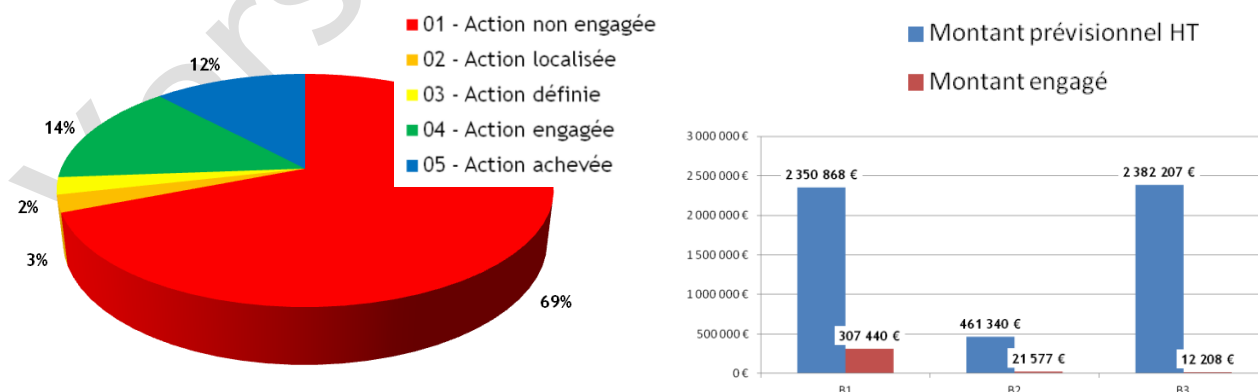


Journée d'échange



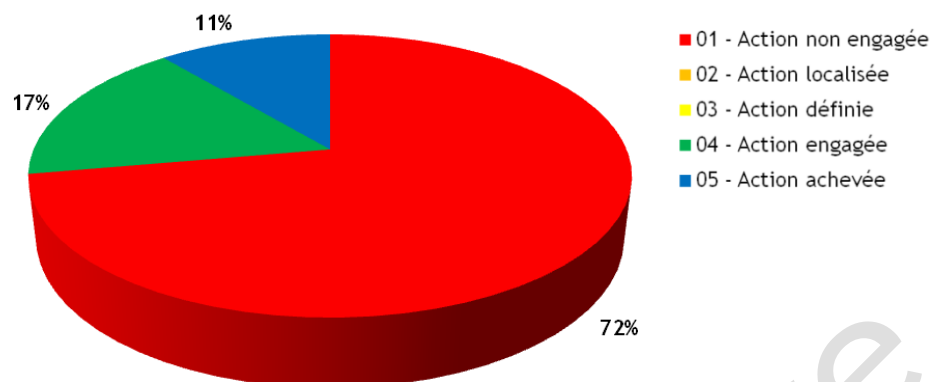
Le 25 septembre 2015, la Chambre d'agriculture a organisée un « rallye couverts végétaux » dans le Chalonnais afin d'échanger avec les agriculteurs sur les pratiques d'implantation et le choix du couvert végétal.

Volet B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau



26% des actions du volet B sont engagées ou achevées. Ce volet est peu avancé car il s'agit d'actions complexes en raison d'études préalables et démarches administratives longues mais inévitables, et de la multitude de propriétaires riverains à convaincre pour chaque projet.

B1 : Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau



Restauration physique de la Thalie aval

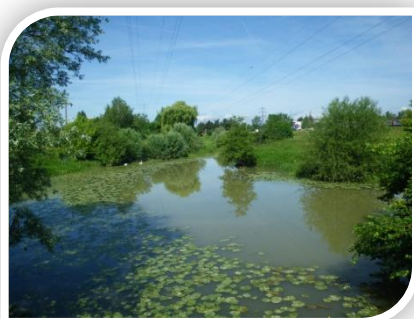


La Thalie sur sa partie aval est une rivière dont le lit majeur a été relativement préservé, mais qui présente un lit mineur fortement modifié par des actions anthropiques (recalibrage, curage).

Un projet de restauration de la Thalie aval est en cours. L'étude préalable est terminée. Le dossier Loi sur l'eau est en cours d'instruction.

Le projet prévoit notamment le réhaussement du fond du lit et la reconstitution d'un matelas alluvial, la création d'un lit d'étiage sinueux, le retaluge et la végétalisation des berges.

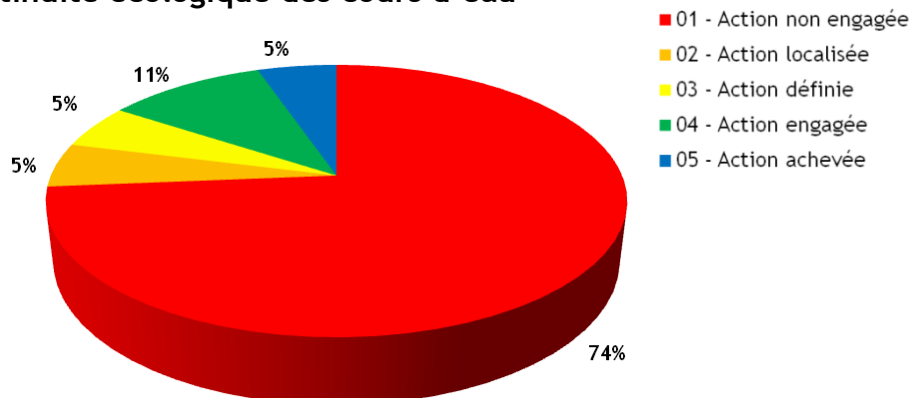
Restauration physique de la Corne aval



Sur sa partie aval, la Corne présente de fortes dégradations physiques. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique.

Un projet de restauration de la Corne aval est en cours d'étude : il mêle restauration écologique avec la suppression de l'ouvrage de Droux, restauration morphologique en améliorant la connectivité entre le lit mineur, la berge et les boisements rivulaire, tout en assurant le maintien du niveau d'eau dans le plan d'eau tout proche.

B2 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau



Suppression du seuil du Château à Dracy-le-Fort



L'ancien ouvrage du Château de Dracy-le-Fort se composait d'une vanne guillotine qui permettait de réguler les débits de l'Orbize pour alimenter les douves du Château. Les douves sont comblées depuis des décennies et le propriétaire n'avait plus d'usage de cet ouvrage.

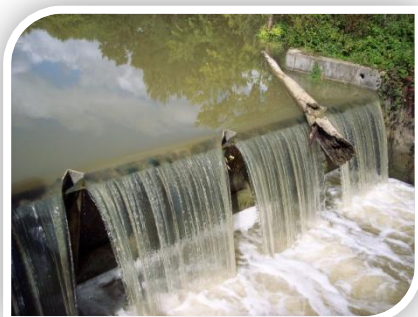
Il a été arasé en 2015 par le SIA de l'Orbize afin de rétablir un libre écoulement de la rivière, réduire le risque d'inondation en amont et rétablir la continuité écologique.

Suppression d'un seuil déversoir en amont du pont de la Rue de la Foussolle à Dracy-le-Fort



Un seuil maçonné sans usage placé en travers de l'Orbize et d'une hauteur de 45cm sera arasé dès que les conditions hydrauliques le permettront par le SIA de l'Orbize.

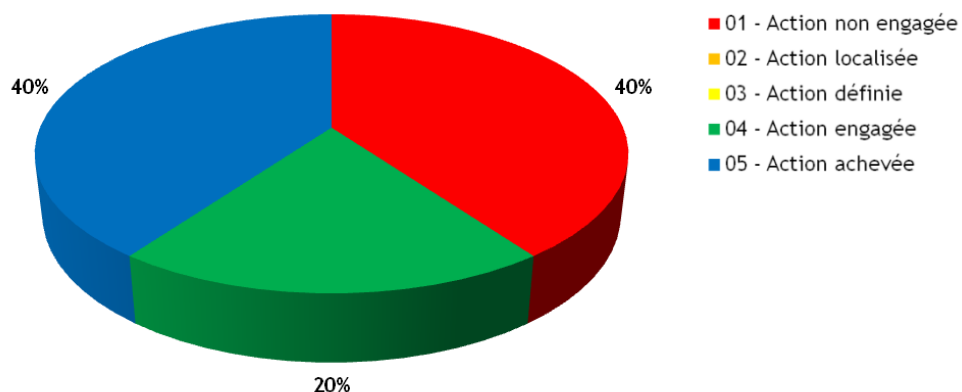
Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Droux



L'ouvrage de Droux est un clapet automatique maintenu en position haute en permanence sauf lors des crues de la Corne pendant lesquelles il s'abaisse automatiquement. Il s'agit du premier obstacle infranchissable à l'aval du bassin de la Corne.

Il est prévu de supprimer cet ouvrage en lien avec la restauration physique de la Corne aval.

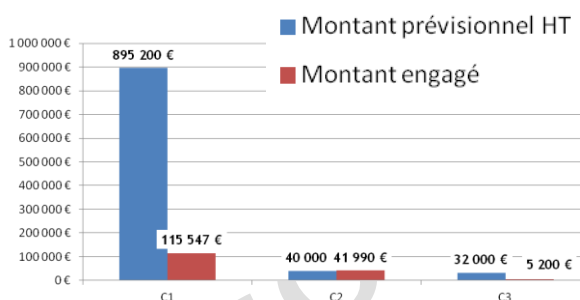
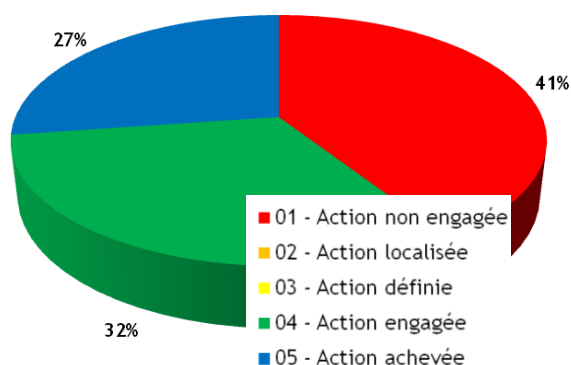
B3 : Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau



Etudes hydrauliques

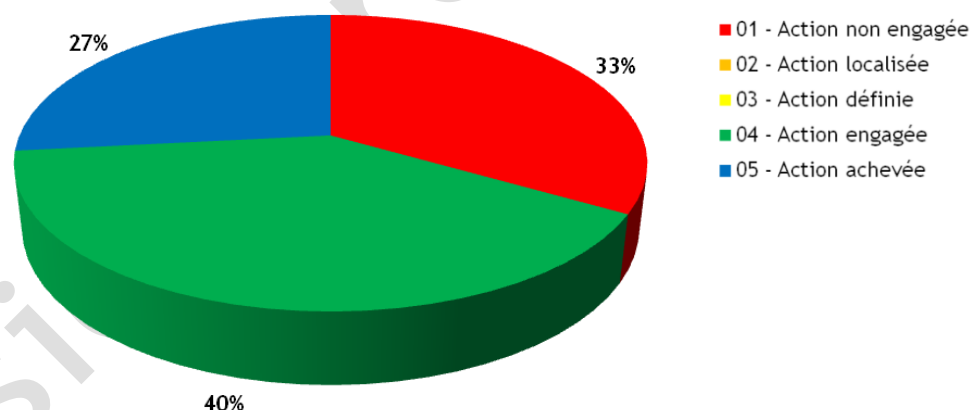
Afin d'intégrer la problématique du ruissellement et de l'imperméabilisation des sols dans leur politique de développement, les communes de Charcey et de Rosey souhaitaient réaliser un état des lieux des enjeux. Des études hydrauliques ont été réalisées sur ces deux communes durant la 1^{ère} phase du contrat de rivière.

Volet C : Restaurer, gérer les zones humides et préserver les espèces patrimoniales



59% des actions du volet C sont engagées ou achevées.

C1 : Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides



Préservation et restauration des prairies humides du Grand Chalon

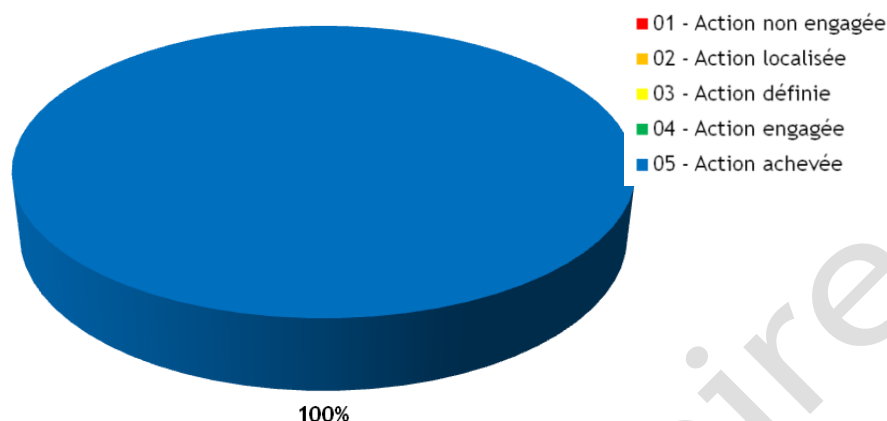


Le Grand Chalon a acquis cinq parcelles (soit 3 ha) de prairies humides en bordure de la Thalie. Par ailleurs, la ville de Chalon-sur-Saône et la SEM Val de Bourgogne ont transférées respectivement cinq parcelles (soit 5 ha) et deux parcelles (soit 8 ha) à la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon.

Des conventions avec cinq agriculteurs et un bail rural avec un agriculteur ont été signés sur 53 ha de zones humides, avec des clauses environnementales. Ce nombre d'hectares est en hausse d'année en année.

Des travaux de restauration ont été entrepris sur plusieurs sites : reconversion de peupleraies en prairies humides, abattage d'espèces invasives, mise en défens des berges de la Thalie.

C2 : Préserver les milieux aquatiques remarquables et les espèces patrimoniales



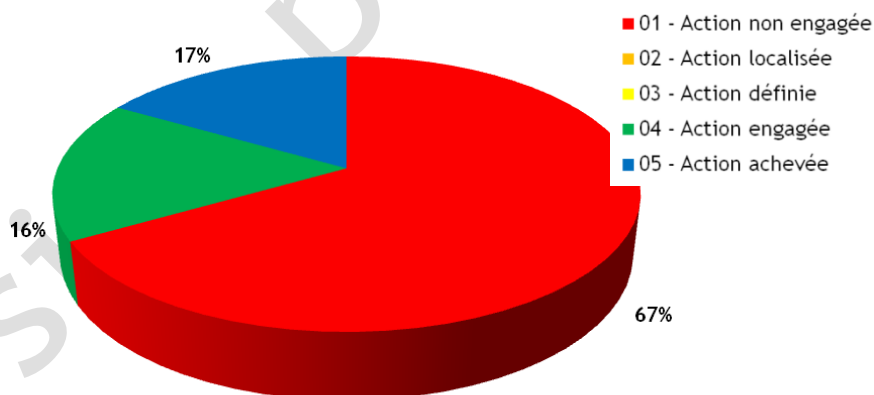
Etude de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui permet de créer des continuités territoriales.

La communauté d'Agglomération du Grand Chalon a défini la trame verte et bleue de son territoire afin de l'intégrer dans son PLUi.

De même, une démarche similaire a été entreprise sur le territoire plus large du SCOT du Chalonnais.

C3 : Restaurer les trames vertes et bleues et améliorer la connectivité entre les milieux



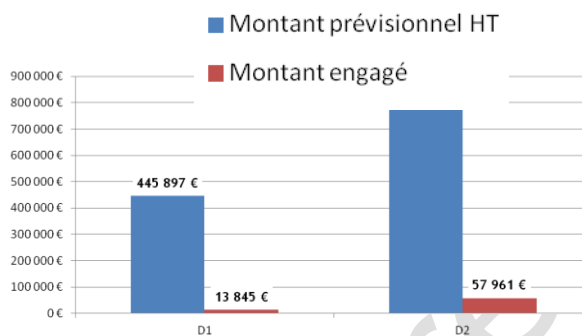
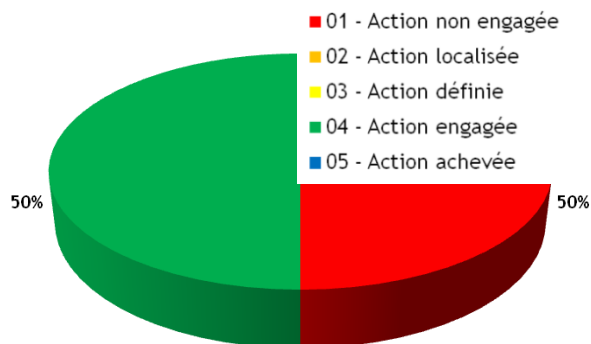
Restauration d'une frayère piscicole sur la Thalie à Chalon-sur-Saône

Un bras mort de la thalie situé sur la zone industrielle verte de Chalon-sur-Saône a été identifié comme frayère à brochets potentielles. Afin d'améliorer la connectivité avec la Thalie des travaux ont été réalisés en 2015.

Bief de l'anneau

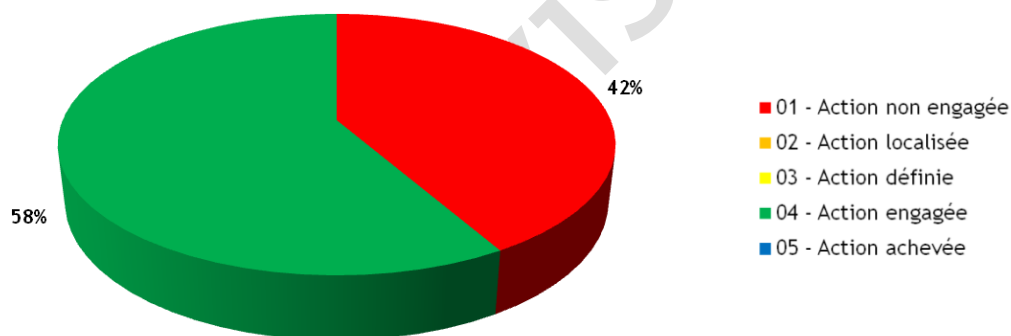
Le Bief de l'anneau, est un affluent de la Corne en aval du moulin de Droux. Un vannage situé juste avant la confluence avec la Corne permet de contrôler le niveau de l'eau dans le bief. Identifié comme frayère à brochet, il a été pris en compte dans l'étude de restauration physique de la Corne aval. L'étude a montré qu'il n'était pas nécessaire d'intervenir sur ce bief.

Volet D : Communiquer, sensibiliser et assurer la coordination des actions sur le bassin versant



50% des actions du volet D sont engagées.

D1 : Communication et sensibilisation des publics



Site internet



Des pages dédiées au contrat des rivières du Chalonnais ont été créées sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs. On y retrouve des informations générales sur le bassin versant, le contrat de rivière, les rapports d'études, les plaquettes et comptes-rendus de réunions du comité de rivière.

Classes d'eau

Durant l'année scolaire 2013/2014, 99 élèves d'écoles primaires ont été sensibilisés par l'EPTB Saône et Doubs.

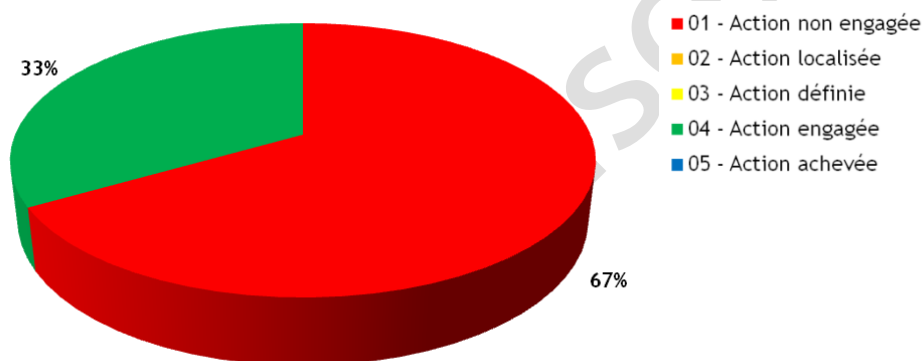


La plaquette de présentation du contrat de rivière a été réalisée et diffusée à l'occasion de la signature du contrat de rivière.

Un guide des bonnes pratiques à destination des riverains, des propriétaires de moulins et d'étangs est en cours d'élaboration par l'EPTB Saône et Doubs.

Mise en place durant la phase d'élaboration de contrat de rivière, la Newsletter, bulletin d'information numérique, était diffusée aux partenaires techniques et financiers.

D2 : Coordination et suivi du contrat de rivière



Cellule d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le contrat de rivière prévoit une cellule d'animation avec un ingénieur et un technicien, chacun à plein temps. Depuis Novembre 2015, le poste de coordonnateur du contrat des rivières du Chalonnaise est jumelé avec celui du contrat de rivière Grosne. Aucun technicien n'a été recruté spécifiquement pour le bassin versant de la Corne, mais la cellule d'ingénierie et le pôle milieux naturels de l'EPTB Saône et Doubs apportent leur appui aux maîtres d'ouvrage locaux pour mener les opérations de restauration des cours d'eau et des zones humides.

Synthèse générale

Au total, 45 actions (soit 40%) du contrat des rivières sont engagées ou achevées durant la 1^{ère} phase pour un montant total de près de 900 000€.

Bilan de l'engagement des partenaires financiers au 30/04/2016

Volet	Thème	Montant total engagé HT	Financement Agence de l'eau		Financement Région		Financement Département		Financement Europe		Financement Etat		Financement Autres partenaires	
A	A1													
	A2	322 794 €	103 990 €	32%	10 290 €	3%			138 967 €	43%	39 439 €	12%	41 370 €	13%
	A3	0 €												
	Total A	322 794 €	103 990 €	32%	10 290 €	3%			138 967 €	43%	39 439 €	12%	41 370 €	13%
B	B1	307 440 €	16 199 €	5%	9 900 €	3%								
	B2	21 577 €	17 972 €	83%										
	B3	12 208 €							6 714 €	55%				
	Total B	341 225 €	34 171 €	10%	9 900 €	3%			6 714 €	2%				
C	C1	115 547 €	32 667 €	28%	11 210 €	10%			8 933 €	8%			3 881 €	3%
	C2	41 990 €			24 620 €	59%			8 090 €	19%				
	C3	5 200 €	2 599 €	50%	1 560 €	30%								
	Total C	162 736 €	35 266 €	22%	37 390 €	23%			17 023 €	10%			3 881 €	2%
D	D1	13 845 €	4 300 €	31%	3 649 €	26%								
	D2	57 961 €	28 926 €	50%										
	Total D	71 806 €	33 226 €	46%	3 649 €	5%								
Total général		898 561 €	206 653 €	23%	61 229 €	7%			162 704 €	18%	39 439 €	4%	45 251 €	5%

5 ACTUALISATION DE LA SECONDE PHASE DU CONTRAT

Déroulement de la démarche

La phase de révision du contrat de rivière s'est déroulée de Mars à Juin 2016. Elle a permis :

- de faire un bilan technique et financier des actions menées durant la 1^{ère} phase du contrat,
- d'identifier les difficultés rencontrées durant la 1^{ère} phase du contrat,
- de faire un point sur l'avancement des connaissances des enjeux du territoire grâce aux études menées durant la 1^{ère} phase du contrat,
- de réviser le programme d'actions du contrat de rivière : mise à jour, ajout, suppression ou regroupement de fiches actions.

Les objectifs de la révision du programme d'actions sont :

- de conserver le volet « assainissement » pour les communes prioritaires du bassin versant, en mettant simplement à jour les travaux à réaliser en fonction de l'avancement des schémas directeurs d'assainissement ;
- de supprimer totalement le volet « pollution agricole (matières organiques, azotées, phosphorées et phytosanitaires) » : les actions correspondantes ont été reprises de manière globale dans un contrat spécifique entre la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La Chambre d'Agriculture reste néanmoins un partenaire privilégié du contrat de rivière, notamment dans l'accompagnement à la réalisation d'action de restauration de la morphologie des cours d'eau ;
- de prioriser avec les maîtres d'ouvrages compétents les opérations de restauration morphologique et de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : il s'agit d'alléger le programme d'actions afin de cibler les opérations prioritaires techniquement et financièrement supportables par les maîtres d'ouvrage durant la 2^{nde} phase du contrat ;
- de prendre en compte les objectifs du nouveau SDAGE 2016-2021 et les nouvelles mesures du programme de mesures ;
- de regrouper les actions de même nature ou ayant les mêmes objectifs ;
- d'ajouter une action à caractère prioritaire visant à l'organisation de la gestion de l'eau sur le territoire du bassin versant de la Corne. Il s'agit d'une action prioritaire à mener d'ici 2018 afin de structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI.

Malgré un allègement du nombre d'opérations à mener, le programme d'actions reste conséquent. De plus, les projets de réhabilitation des systèmes d'assainissement et les projets de restauration des cours d'eau, nécessitent en général deux à trois ans pour aboutir. Par conséquent, un allongement d'un an du contrat de rivière a été proposé, repoussant la fin de celui-ci de 2018 à 2019.

Enjeux et objectifs pour la seconde phase du contrat

Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021

La 2^{nde} phase du contrat des rivières du Chalonnois est marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau SDAGE. La révision du contrat de rivière a donc nécessité une adaptation vis-à-vis des évolutions apportées par le SDAGE 2016-2021.

Les nouvelles orientations fondamentales

Les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique ;

- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;

Les nouveaux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau

La révision du SDAGE a permis de mettre à jour les objectifs du bon état pour les différentes masses d'eau du bassin versant de la Corne.

Désormais, l'objectif de bon état chimique pour les masses d'eau superficielles est différencié entre :

- l'état chimique déterminé sur la base de la liste finie des 41 substances dangereuses et dangereuses prioritaires, incluant les substances considérées comme ubiquistes (hydrocarbures aromatiques polycycliques, tributylétain, diphénylétberbromé, mercure) ;
- l'état chimique déterminé sur la base de la liste finie des 41 substances dangereuses et dangereuses prioritaires, hormis les 4 substances ubiquistes (hydrocarbures aromatiques polycycliques, tributylétain, diphénylétberbromé, mercure).

Les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et des eaux souterraines, le Programme de Mesure du SDAGE 2016-2021 pour le bassin de la Corne sont présentés en Annexe 6.

Organisation de la maîtrise d'ouvrage des opérations en cours d'eau

Evolution au 1^{er} janvier 2017 : le SDCI

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est un document, établi dans chaque département, servant de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale. En ce qui concerne les EPCI à fiscalité propre, ses objectifs sont d'établir une couverture intégrale du territoire, de supprimer les enclaves et discontinuités, de rationaliser les périmètres.

Le SDCI 2016 de Saône-et-Loire a été arrêté le 29 mars 2016 pour une période de six ans. Il prévoit notamment :

- l'extension de la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon aux communes de Charrecey et Aluze (retirées de la Communauté de communes des Monts et des Vignes) ;
- la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement des bassins versants de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie.

A partir de 2017, le bassin versant de la Corne sera donc concernée par deux EPCI à fiscalité propre (le Grand Chalon et la Communauté de communes du Sud de la Côte Chalonnaise) et par un seul syndicat de rivières. Cependant, ce syndicat ne couvrira pas entièrement le bassin versant de la Corne, puisque les communes d'Aluze, de Barizey, de Bissy-sous-Cruchaud, de Charrecey, de Chenoves, de Lessard-le-National, de Saint-Loup-de-Varennes et de Saint-Vallerin n'adhèrent pas à ce jour à un syndicat de rivières.

Légende

- Bassins versants
- Réseau hydrographique
- Canal du Centre
- Saône

EPCI

- Le Grand Chalon
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise
- CC des Monts et des Vignes

0 2.5 5 km



© BD CARTHAGE
EPTB Saône et Doubs - R FABRE, Nov. 2015

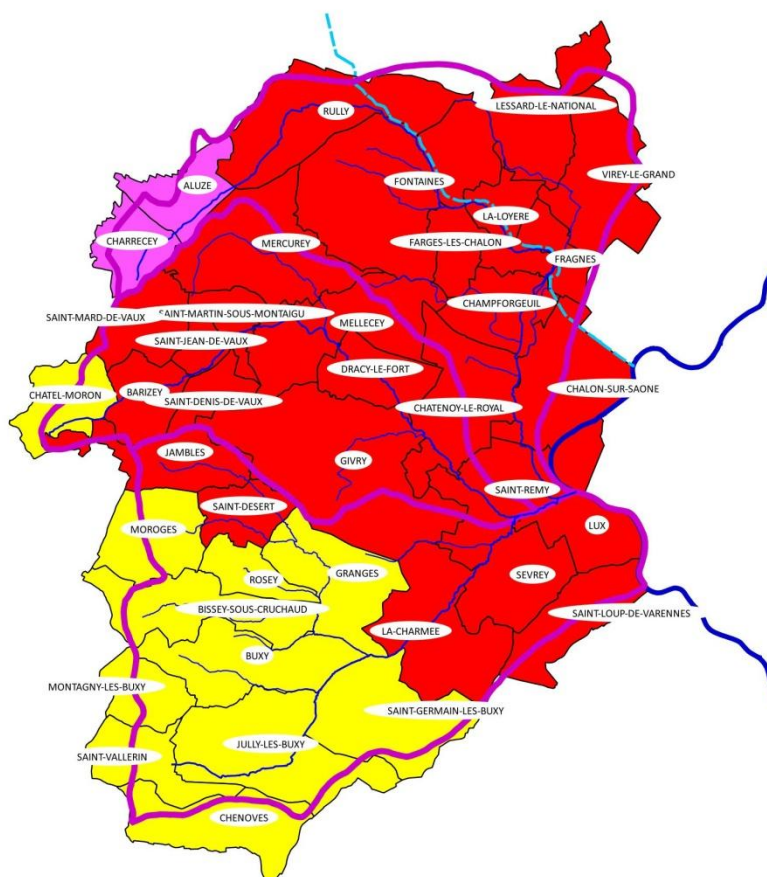


Figure 5 : Organisation administrative actuelle sur le bassin versant de la Corne (EPCI)

Légende

- Bassins versants
- Réseau hydrographique
- Canal du Centre
- Saône
- SIA de la Corne
- SIA de l'Orbize
- SIA de la Thalie

0 2.5 5 km



© BD CARTHAGE
EPTB Saône et Doubs - R FABRE, Nov. 2015

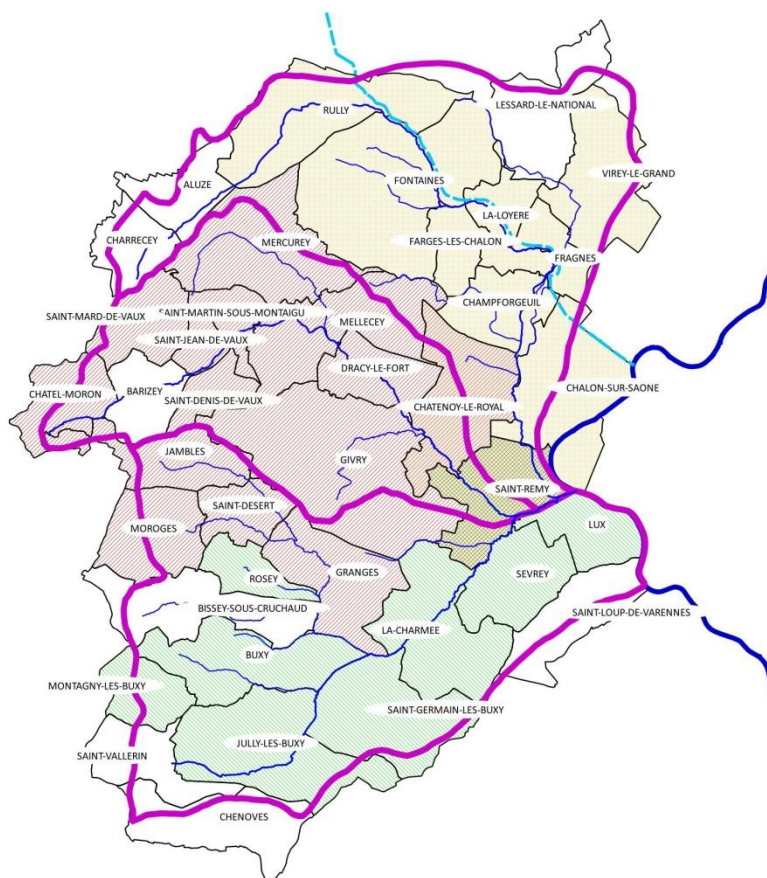


Figure 6 : Organisation administrative actuelle sur le bassin versant de la Corne (syndicat de rivières)

Evolution au 1^{er} janvier 2018 : la compétence GEMAPI

Afin de structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire national en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi n°2015-991 de la nouvelle organisation territoriale de la République introduisent un changement de gouvernance dans l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

Le législateur a en effet attribué aux EPCI à fiscalité propre une compétence, ciblée et obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018, relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Les missions relatives à la GEMAPI sont celles définies aux points 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Il s'agit de :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pourront exercer directement cette nouvelle compétence, la déléguer ou adhérer à des groupements de collectivités, et ce faisant, leur transférer cette compétence, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Par ailleurs, les syndicats mixtes compétent sur l'ensemble d'un bassin versant, qui auront reçu transfert des quatre missions qui constituent la compétence GEMAPI pourront prétendre au label d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

La carte 4B du SDAGE 2016-2021 identifie les secteurs prioritaires pour la création d'EPTB et/ou d'EPAGE (déficit de structure de bassin versant, besoin de structuration de la maîtrise d'ouvrage en particulier pour les thématiques d'hydromorphologie ou d'inondation, nécessité d'évolution des structures existantes du fait de la mise en place au niveau des EPCI de la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations).

La carte est présente en annexe 7.

Le bassin versant de la Corne ne fait pas partie des secteurs identifiés comme prioritaires dans le SDAGE 2016-2021 pour la création d'un EPAGE.

Cependant, une action spécifique a été définie pour la seconde partie du contrat de rivière afin de permettre l'organisation de réunions de concertation et l'engagement d'une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI sur le territoire.

Objectifs du contrat des rivières pour la deuxième phase du contrat

Au regard du nouveau SDAGE 2016-2021, du bilan des actions réalisées sur la 1^{ère} phase du contrat et de la dynamique engagée, les objectifs du contrat des rivières du Chalonnais ont été resserrés.

Volet A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource	
ENJEUX	OBJECTIFS
Amélioration de la qualité de l'eau	Améliorer les connaissances des performances des systèmes d'assainissement collectif, identifier et hiérarchiser les travaux nécessaires. Réaliser des schémas directeurs d'assainissement.
	Améliorer l'assainissement collectif des collectivités, en renouvelant les ouvrages vétustes et ceux ayant des performances médiocres.
	Améliorer les conditions hydrauliques pour contribuer à la réduction de l'impact des rejets.

	Améliorer l'assainissement non collectif, en favorisant le renouvellement des installations non conformes.
	Réduire les pollutions par les phytosanitaires en zone non agricole.
	Mieux connaître et maîtriser l'impact des rejets industriels.

Volet B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau	
ENJEUX	OBJECTIFS
Amélioration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau	Restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau.
	Restaurer la morphologie des cours d'eau.
	Restaurer la végétation rivulaire, en favorisant la mise en défens des berges et la plantation d'arbres et d'arbustes d'essences adaptées.

Volet C : Restaurer, gérer les zones humides et préserver les espèces patrimoniales	
ENJEUX	OBJECTIFS
Préservation des milieux humides	Mieux connaître les zones humides et leurs fonctionnalités.
	Améliorer les fonctionnalités des zones humides à fort potentiel.

Volet D : Communiquer, sensibiliser et assurer la coordination des actions sur le bassin versant	
ENJEUX	OBJECTIFS
Organiser la gestion de l'eau sur le territoire	Favoriser la concertation pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et pour structurer la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant
Communication Sensibilisation	Informar et sensibiliser les différentes catégories d'acteurs du territoire : élus, riverains, usagers et population locale avec des moyens adaptés.
Animation du contrat de rivière	Piloter, suivre et animer la procédure.
	Organiser et planifier la concertation, en priorité avec les maîtres d'ouvrage potentiels et les partenaires financiers.
Suivi et évaluation du contrat	Mettre en place les outils de suivi pour tous les aspects de la procédure : technique, financier, aspect concertation.

Le contrat des rivières du Chalonais doit s'attacher à l'engagement d'un certain nombre d'actions jugées très prioritaires par les partenaires techniques et financiers :

- l'accompagnement des structures locales pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;
- la réalisation des travaux de restauration de la Corne aval et de la Thalie aval ;
- l'engagement des actions de restauration de la Thalie en amont de Champforgeuil, de l'Orbize entre Chatel-Moron et Mellecey, du ruisseau des Curles et du ruisseau de la Ratte ;

- l'engagement des travaux des travaux d'assainissement sur la commune de Buxy ;
- l'engagement des travaux d'amélioration de la collecte, de la gestion et du traitement des eaux pluviales sur le territoire du Grand Chalon.

Le programme d'actions est présenté en Annexe 8.

Synthèse du programme d'action révisé

Tableau 4 : Tableau de synthèse du programme d'actions révisé

VOLET A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource		Montant HT	Nombre d'actions
A1 : Réduire les pollutions d'origine domestique		3 270 000 €	9
A2 : Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires		100 000 €	1
A3 : Réduire les pollutions agricoles et industrielles		329 000 €	2
TOTAL VOLET A		3 699 000 €	12
VOLET B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau		Montant HT	Nombre d'actions
B1		1 317 900 €	14
B2		636 750 €	14
B3		2 372 207 €	3
TOTAL VOLET B		4 326 857 €	31
VOLET C : Restaurer, gérer les ZH et préserver les espèces patrimoniales		Montant HT	Nombre d'actions
C1		517 300 €	7
C2		42 000 €	1
C3		5 200 €	2
TOTAL VOLET C		564 500 €	10
VOLET D : Communiquer, sensibiliser, coordonner les actions		Montant HT	Nombre d'actions
D1		198 640 €	6
D2		500 000 €	5
D3		12 500 €	1
TOTAL VOLET D		711 140 €	12
TOTAL GENERAL		9 301 497 €	65

Version provisoire

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N° 2013-14

PROJET DE CONTRAT DES RIVIERES DU CHALONNAIS (71)

Le comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin Rhône-Méditerranée, notamment son article 21,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée,

Vu la délibération n° 2012-5 du comité de bassin du 14 septembre 2012 relative à la réforme de la procédure du comité d'agrément,

Vu le projet de contrat des rivières du Chalonais,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau et après avoir entendu la présidente du comité de rivière du contrat des rivières du Chalonais ;

FELICITE les acteurs locaux pour leur engagement dans la mise en œuvre d'un contrat de rivière et **PREND ACTE** de l'importance de cette démarche ;

RECONNAIT la qualité du travail fourni par la structure porteuse pour l'élaboration du document final ;

RECONNAIT la contribution du projet à la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures associé ;

SOULIGNE l'importance d'engager dès à présent les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et de son programme de mesures, notamment pour les priorités suivantes :

- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur les zones prioritaires 1 & 2 identifiées par l'étude géomorphologique ;
- la restauration physique des cours d'eau en priorisant les interventions sur les secteurs de têtes de bassin versant et celles garantissant un gain environnemental significatif (priorités 1 & 2) ;

- la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'usage des pesticides, par une maîtrise des effluents issus du lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires, par le développement des plans de désherbage communaux et par l'engagement des travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ;
- la mobilisation forte des collectivités référencées comme prioritaires au titre de l'impact de leur système d'assainissement sur le milieu récepteur pour solutionner, dans les meilleurs délais, les dysfonctionnements constatés ainsi que la résorption des pollutions industrielles ;

DEMANDE à l'ensemble des acteurs de se mobiliser fortement pour engager les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau ;

INVITE, dans les meilleurs délais, les syndicats et les collectivités du territoire à s'organiser dans un souci de rationalisation des moyens et des compétences afin d'assurer le portage des opérations de restauration physique et leur mise en œuvre à courte échéance ;

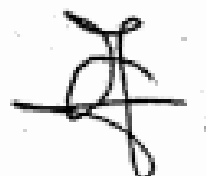
INVITE la profession agricole et viticole à finaliser un plan d'action efficient de lutte contre les pesticides incluant des changements de pratiques agricoles et demande que ce dernier soit mis en œuvre dans les plus brefs délais ;

DEMANDE à la structure porteuse de :

- tenir un tableau de bord permettant de suivre l'avancement des actions et l'efficacité du contrat au regard du programme de mesures et des objectifs environnementaux des indicateurs, d'avancement et de réalisation des objectifs ;
- poursuivre la communication sur l'ensemble du projet ;
- présenter un bilan à mi-parcours comportant une évaluation technique et financière précise des résultats des actions entreprises, notamment un volet sur l'évolution des pressions par les phytosanitaires, et l'intégration des conclusions des études réalisées en première phase du contrat ;
- réaliser un bilan en fin de contrat.

EMET sur ces bases un avis favorable sur le projet de contrat des rivières du Chalon nais.

Le vice-président du Comité de bassin,



Jean-Marc FRAGNOUD

Annexe 2 : SDAGE 2010-2015 : objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines et Programme de Mesures du SDAGE pour le bassin versant de la Grosne.

Tableau 5 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles

Nom Masse d'eau	Code Masse d'eau	Echéance Bon état écologique	Echéance Bon état chimique	Echéance Bon état global	Justification
Rivière des Curles	FRDR10083	2021	2015	2021	Faisabilité technique
Ruisseau de la Ratte	FRDR10667	2021	2015	2021	Faisabilité technique
Ruisseau de la Fontaine Couverte	FRDR11339	2021	2015	2021	Faisabilité technique
Thalie et ses affluents	FRDR11935	2027	2015	2027	Faisabilité technique
Orbize et affluents	FRDR11968	2021	2015	2021	Faisabilité technique
Corne	FRDR607	2021	2015	2021	Faisabilité technique

Tableau 6 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau souterraines

Nom Masse d'eau	Code Masse d'eau	Echéance Bon état quantitatif	Echéance Bon état chimique	Echéance Bon état global	Justification
Calcaires sous couverture du pied des côtes mâconnaise et chalonnaise	FR_DO_227**	2015	2015	2015	
Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosne	FR_DO_305A	2015	2021	2021	Faisabilité technique
Alluvions Tilles, nappe Dijon Sud + nappes profondes	FR_DO_329	2015	2015	2015	
Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise et mâconnaise	FR_DO_503	2015	2021	2021	Faisabilité technique
Socle Monts du Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais, Chalonnais	FR_DO_611	2015	2015	2015	

Tableau 7 : Programme de mesures (2010 - 2015) se rapportant au bassin versant de la Corne

Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses		
Mesure	5E17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques		
Mesures	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux
Pollution par les pesticides		
Mesures	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
Dégradation morphologique		
Mesures	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau ou de l'espace littoral
Perturbation du fonctionnement hydraulique		
Mesure	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes
	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes...) de manière concertée
Altération de la continuité biologique		
Mesure	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole

Annexe 3 : Tableau de bord au 31/05/2016

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
A1.01	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Charrecey	Charrecey	28 000 €	01 - Action non engagée							
A1.02	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et réhabilitation de réseaux sur la commune de Buxy	Buxy	318 720 €	04 - Action engagée							
A1.03	Diagnostic des réseaux et étanchéification de lagune sur la commune de Granges	Granges	20 500 €	01 - Action non engagée							
A1.04	Poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montagny-les-Buxy	Montagny-les-Buxy	110 000 €	03 - Action définie							
A1.05	Etanchéification des ouvrages d'assainissement sur la commune de Rosey	Rosey	10 000 €	01 - Action non engagée							
A1.06	Suivi des travaux engagés par passage caméra et mesures bilan sur la commune de Saint-Germain-les-Buxy	Saint-Germain-les-Buxy	5 000 €	01 - Action non engagée							
A1.07	Réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Jean-de-Vaux	Le Grand Chalon	127 000 €	01 - Action non engagée							
A1.08	Réhabilitation des réseaux sur la commune de Saint-Martin-sous-Montaigu	Le Grand Chalon	50 000 €	01 - Action non engagée							
A1.09	Réhabilitation des réseaux sur la commune de Mellecey	Le Grand Chalon	2 867 000 €	01 - Action non engagée							
A1.10	Réhabilitation des réseaux et amélioration du fonctionnement de la STEP sur la commune de Mercurey	Le Grand Chalon	1 326 000 €	01 - Action non engagée							
A1.11	Réhabilitation des réseaux et amélioration du fonctionnement de la STEP sur la commune de Dracy-le-Fort	Le Grand Chalon	1 936 000 €	01 - Action non engagée							
A1.12	Etude d'assainissement sur la commune de La Charmée	Le Grand Chalon	0 €	04 - Action engagée							
A1.13	Etude d'assainissement sur la commune de Rully	Le Grand Chalon	0 €	04 - Action engagée							
A1.14	Mise en conformité des systèmes d'assainissement sur la commune de Saint-Désert	Le Grand Chalon	440 000 €	04 - Action engagée							
A1.15	Etude d'assainissement sur la commune de Saint-Mard-de-Vaux	Le Grand Chalon	0 €	04 - Action engagée							
A1.16	Poursuite des travaux d'assainissement sur la commune de Givry	Le Grand Chalon	816 200 €	04 - Action engagée							

A1.17	Schéma directeur d'assainissement du Grand Chalon	Le Grand Chalon	1 335 000 €	04 - Action engagée							
A1.18	Réhabilitation de l'ANC	SPANC	1 019 700 €	01 - Action non engagée							
TOTAL VOLET A1			10 409 120 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
A2.01	Formation "Certiphyto"	Chambre d'agriculture 71	50 400 €	04 - Action engagée	41 370 €						41 370 €
A2.02	Opération "zéro pesticide" dans nos villes et villages	Communes	40 000 €	04 - Action engagée	43 018 €	25 725 €	10 290 €		15 435 €		
A2.03	Achat de matériel de désherbage alternatif pour les zones non agricoles	Communes	20 000 €	03 - Action définie							
A2.04	Sensibilisation des particuliers sur l'utilisation des produits phytosanitaires		5 000 €	01 - Action non engagée							
A2.05	Opération coordonnée d'aménagement d'aires de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs à vocation viticole		130 000 €	01 - Action non engagée							
A2.06	Travaux d'aménagement d'aires sécurisées de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs		1 125 000 €	04 - Action engagée	238 406 €	78 265 €			123 532 €	39 439 €	
A2.07	Journée d'échange sur la viticulture biologique		5 000 €	01 - Action non engagée							
TOTAL VOLET A2			1 375 400 €		322 794 €	103 990 €	10 290 €	0 €	138 967 €	39 439 €	41 370 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
A3.01	Formation des agriculteurs à l'élaboration d'un plan d'épandage	Chambre d'agriculture 71	6 000 €	01 - Action non engagée							
A3.02	Journée d'échange sur la mise en place de CIPAN	Chambre d'agriculture 71	5 000 €	05 - Action achevée	0 €						
A3.03	Mise en place d'autorisation de rejets/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès	Le Grand Chalon	325 000 €	04 - Action engagée							

	des industriels										
A3.04	Suivi des campagnes de mesures RSDE et des études associées de réduction des pollutions industrielles	EPTB SD	0 €	01 - Action non engagée							
A3.05	Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Le Grand Chalon CCI	4 000 €	01 - Action non engagée							
TOTAL VOLET A3			340 000 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
B1.01	Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	SIA de la Thalie	31 000 €	05 - Action achevée	32 400 €	16 199 €	9 900 €				
B1.02	Restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	SIA de la Thalie	600 000 €	04 - Action engagée							
B1.03	Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	SIA de la Thalie	40 000 €	01 - Action non engagée							
B1.04	Restauration d'une rivière de contournement du moulin de Champforgeuil	SIA de la Thalie	110 125 €	01 - Action non engagée							
B1.05	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats de la Thalie	SIA de la Thalie	190 193 €	01 - Action non engagée							
B1.06	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Thalie	SIA de la Thalie	37 000 €	01 - Action non engagée							
B1.10	Etude de restauration physique de la Corne aval, communes de Lux et Saint-Rémy	SIA de la Corne	35 500 €	04 - Action engagée	25 040 €						
B1.11	Restauration physique de la Corne aval, communes de Lux et Saint-Rémy	SIA de la Corne	635 500 €	04 - Action engagée							
B1.12	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de la Corne	SIA de la Corne	37 000 €	01 - Action non engagée							
B1.13	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur la Corne	SIA de la Corne	53 725 €	01 - Action non engagée							
B1.16	Restauration physique des Curles et maintien d'une zone humide, à proximité du moulin de Granges	SIA de l'Orbize ?	130 000 €	01 - Action non engagée							
B1.19	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur les Curles	SIA de l'Orbize ?	36 560 €	01 - Action non engagée							

B1.20	Restauration physique de l'Orbize aval en lien avec les aménagements de la RCEA	DREAL	250 000 €	05 - Action achevée	250 000 €						
B1.21	Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats sur l'Orbize	SIA de l'Orbize	67 265 €	01 - Action non engagée							
B1.22	Installation de clôtures et d'abreuvoirs sur les berges de l'Orbize	SIA de l'Orbize	37 000 €	01 - Action non engagée							
B1.23	Restauration physique du Giroux à Mercurey	SIA de l'Orbize	30 000 €	01 - Action non engagée							
B1.24	Gestion des débits réservés et étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte	SIA de l'Orbize ?	10 000 €	01 - Action non engagée							
B1.25	Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte	SIA de la Corne	20 000 €	01 - Action non engagée							
TOTAL VOLET B1			2 350 868 €		307 440 €	16 199 €	9 900 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
B2.01	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Champforgeuil	SIA de la Thalie	32 000 €	01 - Action non engagée							
B2.02	Effacement du seuil de la Loyère	SIA de la Thalie	1 000 €	01 - Action non engagée							
B2.03	Etude de restauration de la continuité écologique	SIA de la Thalie	5 000 €	01 - Action non engagée							
B2.04	Gestion des petits obstacles à la continuité écologique sur la Thalie	SIA de la Thalie	10 000 €	01 - Action non engagée							
B2.05	Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux	SIA de la Corne	57 500 €	04 - Action engagée							
B2.06	Décloisonnement de la Corne	SIA de la Corne	22 000 €	01 - Action non engagée							
B2.07	Décloisonnement de la rivière des Curles et affluents	SIA de l'Orbize ?	20 000 €	01 - Action non engagée							
B2.08	Aménagement/effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	SIA de l'Orbize	6 000 €	01 - Action non engagée							

B2.09	Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	SIA de l'Orbize	5 000 €	01 - Action non engagée							
B2.10	Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	SIA de l'Orbize	15 000 €	01 - Action non engagée							
B2.11	Démantèlement du seuil de l'ancien moulin de "la Mère Loison"	SIA de l'Orbize	10 000 €	01 - Action non engagée							
B2.12	Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	SIA de l'Orbize	43 000 €	01 - Action non engagée							
B2.13	Effacement de l'ancien ouvrage répartiteur du moulin Liboureau	SIA de l'Orbize	10 000 €	03 - Action définie							
B2.14	Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu	SIA de l'Orbize	7 500 €	01 - Action non engagée							
B2.15	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin Taluchot	SIA de l'Orbize	3 000 €	01 - Action non engagée							
B2.16	Gestion concertée des vannages automatiques en zones prioritaires	SIA de l'Orbize	5 000 €	01 - Action non engagée							
B2.17	Décloisonnement de l'Orbize aval	SIA de l'Orbize	70 000 €	04 - Action engagée	4 327 €	4 173 €					
B2.18	Restauration de la continuité écologique et aménagement d'une picocentrale au moulin Madame	Propriétaire	121 400 €	02 - Action localisée							
B2.19	Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Association foncière	17 940 €	05 - Action achevée	17 250 €	13 799 €					
TOTAL VOLET B2			461 340 €		21 577 €	17 972 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
B3.01	Gestion et traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	DREAL	2 360 000 €	04 - Action engagée							
B3.02	Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charrency	Charrency	5 472 €	05 - Action achevée	5 473 €				3 010 €		
B3.03	Etude hydraulique et hydrogéologique complémentaire au document d'urbanisme sur la commune de Rosey	Rosey	6 735 €	05 - Action achevée	6 735 €				3 704 €		

B3.04	Etude de lutte alternative contre le ruissellement dans le vignoble	EPTB SD/Chambre d'agriculture	10 000 €	01 - Action non engagée							
B3.05	Intégration des problématiques de ruissellement dans le SCOT du Chalonnais	SM du Chalonnais	0 €	01 - Action non engagée							
TOTAL VOLET B3			2 382 207 €		12 208 €	0 €	0 €	0 €	6 714 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
C1.01	Animation "zones humides" sur le territoire	Le Grand Chalon	0 €	04 - Action engagée							
C1.02	Evaluation du fonctionnement hydrologique de 5 zones humides	Collectivités locales ou CENB	10 000 €	01 - Action non engagée							
C1.03	Evaluation des potentialités écologiques de 20 zones humides	Collectivités locales ou CENB	45 000 €	01 - Action non engagée							
C1.04	Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire (SCOT du Chalonnais)	SM du Chalonnais	0 €	05 - Action achevée	0 €						
C1.05	Initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides	Le Grand Chalon/Commune/CENB	532 000 €	01 - Action non engagée							
C1.06	Promouvoir et accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales	Le Grand Chalon	0 €	01 - Action non engagée							
C1.07	Promouvoir et accompagner la mise en place de baux ruraux comportant des clauses environnementales	Le Grand Chalon/Commune	0 €	04 - Action engagée							
C1.08	Limiter le piétinement et le surpâturage sur 28 zones humides	Collectivités locales	11 200 €	01 - Action non engagée							
C1.09	Lutte contre les espèces invasives sur 2 sites de zones humides	Chalon-sur-Saône	50 000 €	04 - Action engagée	9 006 €						
C1.10	Veille et/ou prospection foncière	Collectivités locales/EPTB SD	0 €	04 - Action engagée							
C1.11	Restaurer le complexe de zones humides de la Thalie en milieu urbain	Le Grand Chalon	200 000 €	04 - Action engagée	52 972 €	13 984 €					
C1.12	Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humide	Le Grand Chalon	6 000 €	05 - Action achevée	19 944 €	9 971 €	5 983 €				
C1.13	Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humide	Le Grand Chalon	15 000 €	04 - Action engagée	1 350 €	675 €	405 €				

C1.14	Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de Pierre	Chalon-sur-Saône	12 000 €	05 - Action achevée	16 075 €	8 037 €	4 822 €				
C1.15	Restaurer la mare du Petit Virey	Virey-le-Grand	14 000 €	05 - Action achevée	16 200 €				8 933 €		3 881 €
TOTAL VOLET C1			895 200 €		115 547 €	32 667 €	11 210 €	0 €	8 933 €	0 €	3 881 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
C2.01	Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération Chalonnaise	Le Grand Chalon	40 000 €	05 - Action achevée	41 990 €		24 620 €		8 090 €		
TOTAL VOLET C2			40 000 €		41 990 €	0 €	24 620 €	0 €	8 090 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
C3.01	Restauration d'une frayère piscicole sur la Thalie à Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône	10 000 €	05 - Action achevée	5 200 €	2 599 €	1 560 €				
C3.02	Restauration des habitats piscicoles sur l'Orbize amont	AAPPMA de l'Orbize	4 000 €	01 - Action non engagée							
C3.03	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le Courambles	SIA de l'Orbize	4 000 €	01 - Action non engagée							
C3.04	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles	SIA de l'Orbize ?	4 000 €	01 - Action non engagée							
C3.05	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs sur la tête de bassin de l'Orbize	SIA de l'Orbize	4 000 €	01 - Action non engagée							
C3.06	Restauration et suivi d'une frayère à brochet à Lux (bief de l'anneau)	SIA de la Corne	6 000 €	04 - Action engagée							
TOTAL VOLET C3			32 000 €		5 200 €	2 599 €	1 560 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
D1.01	Communication Web	EPTB SD	0 €	04 - Action engagée							
D1.02	Création et diffusion d'une Newsletter	EPTB SD	1 500 €	04 - Action engagée							
D1.03	Elaboration et diffusion de 6 plaquettes d'information et de suivi du contrat	EPTB SD	10 704 €	04 - Action engagée	1 681 €						

D1.04	Diffusion d'articles dans les bulletins locaux	EPTB SD	0 €	04 - Action engagée							
D1.05	Elaboration d'un guide technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux	EPTB SD	10 000 €	04 - Action engagée							
D1.06	Sensibilisation des scolaires (1er degré) et dans les centres d'accueil de mineurs	EPTB SD	241 500 €	04 - Action engagée	6 600 €	1 518 €	1 980 €				
D1.07	Sensibilisation des scolaires (2nd degré)	EPTB SD	36 437 €	01 - Action non engagée							
D1.08	Sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs	EPTB SD	54 766 €	01 - Action non engagée							
D1.09	Exposition itinérante sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	EPTB SD	7 750 €	01 - Action non engagée							
D1.10	Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités	EPTB SD	11 200 €	01 - Action non engagée							
D1.11	Création d'un parcours pédagogique sur le thème de l'Orbize	Centre de loisirs de Givry/SIA de l'Orbize	8 400 €	01 - Action non engagée							
D1.12	Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Le Grand Chalon Chalon-sur-Saône Saint-Rémy	63 640 €	04 - Action engagée	5 564 €	2 782 €	1 669 €				
TOTAL VOLET D1			445 897 €		13 845 €	4 300 €	3 649 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Coût prévisionnel HT initial	Etat d'avancement	Montant HT engagé	AE RMC	REGION	DEPARTEMENT	EUROPE	ETAT	AUTRES
D2.01	Poste de chargé de mission et appui administratif	EPTB SD	385 000 €	04 - Action engagée	57 961 €	28 926 €					
D2.02	Poste de technicien de rivière	EPTB SD	280 000 €	01 - Action non engagée							
D2.03	Elaboration d'un tableau de bord	EPTB SD	0 €	04 - Action engagée							
D2.04	Etude bilan de la qualité des eaux superficielles	EPTB SD	50 000 €	01 - Action non engagée							
D2.05	Suivi piscicole et astacicole	FD pêche 71	11 610 €	01 - Action non engagée							
D2.06	Evaluation du contrat - Etude bilan	EPTB SD	50 000 €	01 - Action non engagée							
TOTAL VOLET D2			776 610 €		57 961 €	28 926 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Annexe 4 : Qualité des eaux superficielles

Légende

- (1) Année la plus récente de la période considérée pour l'évaluation de l'état.
 (2) Voir *Nota* concernant l'élément de qualité "Poissons" à la rubrique *évaluation de l'état*.

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

Etat des eaux de la Corne à Saint-Rémy (FRDR607)

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
2014	BE	TBE	MOY	BE	Ind	Ind	MOY	MOY		MOY	Ind
2013	BE	TBE	MOY	BE	Ind	MAUV	BE	MOY		MOY	BE
2012	BE	TBE	MED	BE	Ind	MAUV	MOY	MOY	MED	MED	BE
2011	BE	TBE	MED	BE	Ind	MAUV	MOY	MOY	MED	MED	BE
2010	MOY	TBE	MOY	BE	Ind	Ind	BE	MOY			Ind
2009	MOY	TBE	MOY	TBE	Ind		BE	MOY	MOY	MOY	
2008	BE	TBE	MOY	TBE	Ind		MOY	BE	MOY	MOY	MAUV
2007	MOY	TBE	MOY	BE	Ind	Ind					MAUV
2006	MOY	TBE	MOY	BE	Ind						MAUV

Etat des eaux de la Thalie à Saint-Rémy (FRDR11935)

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
2014	MAUV	TBE	MED	TBE	Ind	BE	MOY	MOY		MOY	MAUV
2013	MOY	TBE	MED	BE	Ind	BE	MOY	MOY		MOY	MAUV
2012	MED	TBE	MED	BE	Ind	MAUV	MOY	MOY	MAUV	MAUV	MAUV
2011	MED	TBE	MAUV	TBE	Ind	BE	MOY	MOY	MAUV	MAUV	MAUV
2010	MED	TBE	MAUV	TBE	Ind	MAUV	MOY	MOY		MOY	MAUV

Etat des eaux de l'Orbize à Saint-Rémy (FRDR11968)

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
2013					Ind	BE				Ind	MAUV
2012	TBE		MED		Ind	BE	MOY	BE	MED	MED	MAUV
2011	TBE		MED		Ind	BE	MOY	BE	MED	MED	MAUV
2007	BE	TBE	MED	BE	Ind	Ind				Ind	Ind
2006	BE	TBE	MED	BE	Ind					Ind	

Annexe 5 : Qualité des eaux souterraines

Légende

Légende

BE	Bon état
MED	État médiocre
	Absence ou insuffisance de données

Il n'y a pas de station de suivi sur le bassin versant du Chalonnais.

Etat des eaux souterraines - Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonaise, mâconnaise et beaujolaise (FRDG503)

A Saint-Gengoux-le-National

Années	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants Chlorés	Autres	ETAT CHIMIQUE
2014	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2013	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2012	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2011	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2010	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2009	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2008	BE	BE	BE	BE	BE	BE

A Chagny

Années	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants Chlorés	Autres	ETAT CHIMIQUE
2014	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2013	BE	MED	BE	BE	BE	MED
2012	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2011	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2010	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2009	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2008	BE	MED	BE	BE	BE	MED
2007	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2006	BE	BE	BE	MED	BE	MED
2005	BE	BE	BE	BE	BE	BE

Annexe 6 : SDAGE 2016-2021 : Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines et Programme de Mesures du SDAGE pour le bassin versant de la Corne.

Tableau 8 : Objectifs de bon état des masses d'eaux superficielles (SDAGE 2016-2021)

Nom Masse d'eau	Code Masse d'eau	OBJECTIF DE BON ETAT ECOLOGIQUE			OBJECTIF DE BON ETAT CHIMIQUE			
		Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans substance ubiquiste	Echéance avec substance ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Rivière des Curles	FRDR10083	2027	Faisabilité technique CD	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2015	2015		
Ruisseau de la Ratte	FRDR10667	2027	Faisabilité technique CD	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2015	2015		
Ruisseau de la Fontaine Couverte	FRDR11339	2027	Faisabilité technique	continuité	2015	2015		
Rivière la Thalie	FRDR11935	2027	Faisabilité technique CD	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	2015	2027	Faisabilité technique	Benzo(g,h,i)perylène Indeno(1,2,3-cd)pyrène
Rivière l'Orbize	FRDR11968	2027	Faisabilité technique CD	continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	2027	2027	Faisabilité technique	Diuron
La Corne	FRDR607	2027	Faisabilité technique CD	continuité, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	2015	2015		

Tableau 9 : Objectifs de bon état des masses d'eaux souterraines (SDAGE 2016-2021)

Nom Masse d'eau	Code Masse d'eau	OBJECTIF DE BON ETAT QUANTITATIF			OBJECTIF DE BON ETAT CHIMIQUE		
		Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne et chalonnaise	FRDG228	2015			2015		
Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonnaise, mâconnaise et beaujolaise	FRDG503	2015			2015		
Domaine marneux de la Bresse, val de Saône et formation du Saint-Côme	FRDG505	2015			2015		
Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	FRDG523	2015			2015		
Socle Monts du lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonnais BV Saône	FRDG611	2015			2015		

Tableau 10 : Programme de mesures (SDAGE 2016-2021)

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état		
Pression à traiter : Altération de la continuité		
Mesures	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines
Pression à traiter : Altération de la morphologie		
Mesures	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines
Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides		
Mesures	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)		
Mesures	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
	IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
	IND0301	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement
Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances		
Mesures	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)
	IND0202	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

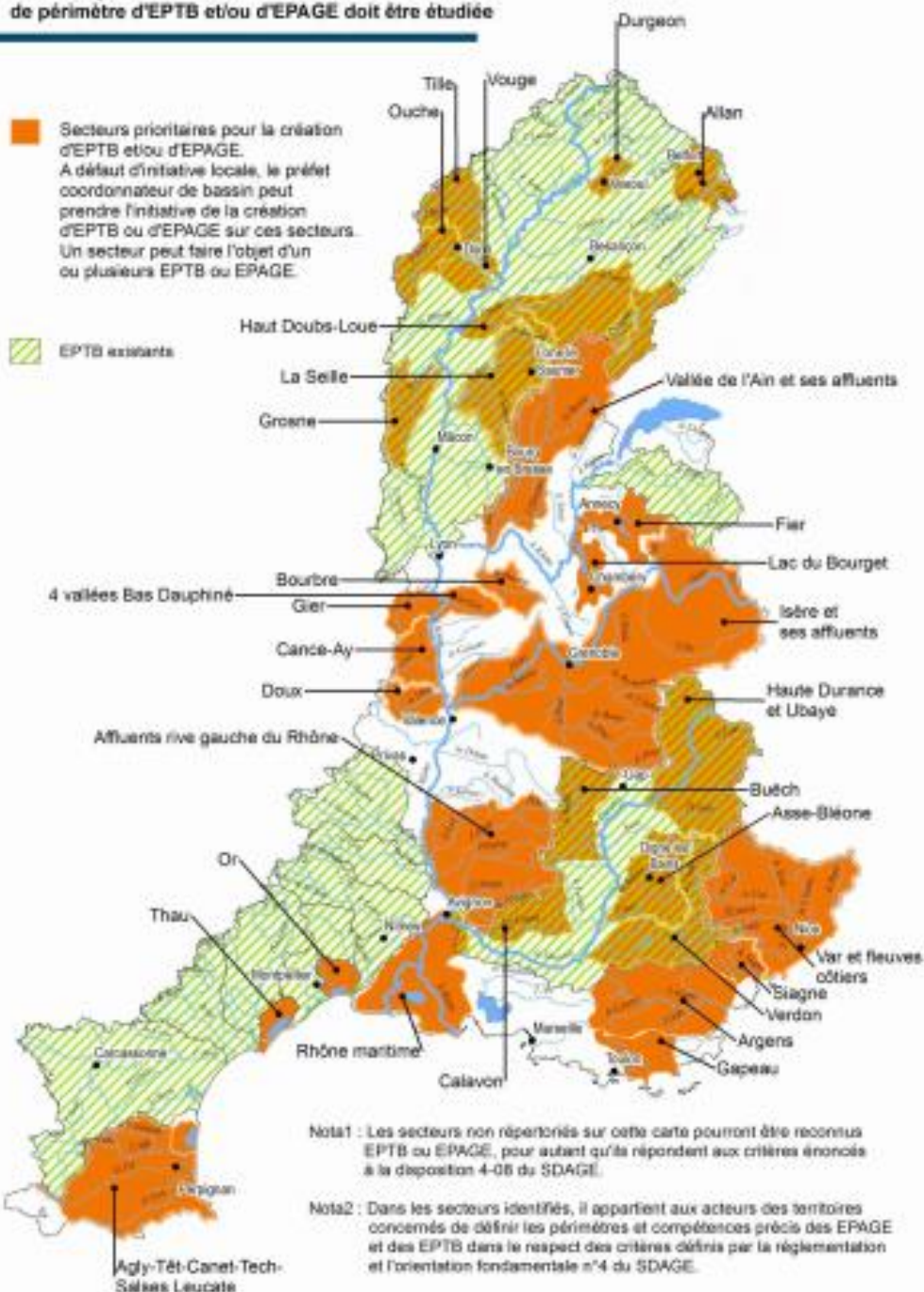
Mesures	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates

Version provisoire

Annexe 7 : Extrait SDAGE 2016-2021

CARTE 4B

Secteurs prioritaires où la création ou la modification de périmètre d'EPTB et/ou d'EPAGE doit être étudiée



Annexe 8 : Programme d'actions pour la 2^{ème} phase du contrat de rivière (2016-2019)

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Code Masse d'eau	SDAGE 2016/2021 Mesure PdM	Priorité	Année de lancement de l'étude	Année de lancement des travaux	Coût prévisionnel HT	Etat d'avancement
A1.01	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Bissey-sous-Cruchaud	Bissey-sous-Cruchaud	FRDR10083		P1	2016 - 2017	2018 - 2019	30 000 €	01 - Action non engagée
A1.02	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement sur la commune de Buxy	Buxy	FRDR607	ASS0402	P1	2015 - 2016	2017 - 2019	60 000 €	04 - Action engagée
A1.03	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Granges	Granges	FRDR10083		P1	2016 - 2017	2018 - 2019	40 000 €	01 - Action non engagée
A1.04	Poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montagny-les-Buxy	Montagny-les-Buxy	FRDR10667	ASS0301	P1	2016		110 000 €	03 - Action définie
A1.05	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Moroges	Moroges	FRDR10083	IND0202	P1	2016 - 2017	2018 - 2019	40 000 €	01 - Action non engagée
A1.06	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Rosey	Rosey	FRDR10083		P1	2016 - 2017	2018 - 2019	25 000 €	01 - Action non engagée
A1.07	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Saint-Germain-les-Buxy	Saint-Germain-les-Buxy	FRDR607		P1	2016 - 2017	2018 - 2019	25 000 €	01 - Action non engagée
A1.08	Schéma directeur d'assainissement du Grand Chalon	Le Grand Chalon	FRDR607 FRDR11968 FRDR11935 FRDR10083	ASS0201 - ASS0402 - ASS0502	P1	2013 - 2016	2017 - 2019	1 740 000 €	04 - Action engagée
A1.09	Réhabilitation de l'ANC	SPANC	Toutes		P1	2013 - 2019		1 200 000 €	01 - Action non engagée
A2.01	Mise en place de plans de gestion différenciée des espaces verts	Communes	Toutes	COL0201	P1	2012 - 2019		100 000 €	04 - Action engagée
A3.01	Mise en place d'autorisation de rejets/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	Le Grand Chalon	FRDR607 FRDR11935	IND0901	P1	2015 - 2019		325 000 €	04 - Action engagée
A3.02	Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Le Grand Chalon CCI	FRDR607 FRDR11968 FRDR11935		P1	2016		4 000 €	01 - Action non engagée
B1.01	Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	SIA de la Thalie	FRDR11935	MIA0202 - MIA0203	P1	2013 - 2014		32 400 €	05 - Action achevée

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Code Masse d'eau	SDAGE 2016/2021 Mesure PdM	Priorité	Année de lancement de l'étude	Année de lancement des travaux	Coût prévisionnel HT	Etat d'avancement
B1.02	Restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	SIA de la Thalie	FRDR11935	MIA0202 - MIA0203	P1		2017	325 000 €	04 - Action engagée
B1.03	Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	SIA de la Thalie	FRDR11935	MIA0202 - MIA0203	P1	2017	2018	83 000 €	01 - Action non engagée
B1.04	Restauration physique de la Thalie en amont de Champforgeuil, le long du Canal du Centre	SIA de la Thalie	FRDR11935	MIA0202 - MIA0203	P1	2017	2019	208 000 €	01 - Action non engagée
B1.05	Etude de restauration physique de la Corne aval, communes de Lux et Saint-Rémy	SIA de la Corne	FRDR607	MIA0301	P1	2014		35 000 €	04 - Action engagée
B1.06	Restauration du ruisseau des Curles	SIA de l'Orbize	FRDR10083	MIA0202	P1	2017	2019	192 000 €	01 - Action non engagée
B1.07	Restauration physique de l'Orbize aval en lien avec les aménagements de la RCEA	DREAL	FRDR11968	MIA0202	P2			250 000 €	05 - Action achevée
B1.08	Restauration de l'Orbize amont, de Chatel-Moron à Mellecey	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0202	P1	2017	2019	75 000 €	01 - Action non engagée
B1.09	Restauration physique du Giroux à Mercurey	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0202	P2	2016	2018	30 000 €	01 - Action non engagée
B1.10	Restauration du ruisseau de Fontaine Couverte	SIA de l'Orbize	FRDR11339	MIA0401	P1	2018		10 000 €	01 - Action non engagée
B1.11	Restauration physique du ruisseau de la Ratte	SIA de la Corne	FRDR10667	MIA0202	P1	2017	2019	20 000 €	01 - Action non engagée
B1.12	Entretien des cours d'eau	SIA de la Corne			P2		2017 - 2019	10 000 €	01 - Action non engagée
B1.13	Entretien des cours d'eau	SIA de l'Orbize			P2		2017 - 2019	37 500 €	01 - Action non engagée
B1.14	Entretien des cours d'eau	SIA de la Thalie			P2		2017 - 2019	10 000 €	01 - Action non engagée
B2.01	Effacement du seuil de la Loyère	SIA de la Thalie	FRDR11935	MIA0202 - MIA0203	P1	2016	2017	1 000 €	01 - Action non engagée
B2.02	Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux	SIA de la Corne	FRDR607	MIA0301	P1		2018	460 000 €	04 - Action engagée
B2.03	Décloisonnement de la Corne	EPTB SD	FRDR607	MIA0301	P1	2018		0 €	01 - Action non engagée

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Code Masse d'eau	SDAGE 2016/2021 Mesure PdM	Priorité	Année de lancement de l'étude	Année de lancement des travaux	Coût prévisionnel HT	Etat d'avancement
B2.04	Décloisonnement de la Corne	SIA de la Corne	FRDR607	MIA0301	P1	2019		22 000 €	01 - Action non engagée
B2.05	Aménagement/effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2017	2018	6 000 €	01 - Action non engagée
B2.06	Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2017	2018	5 000 €	01 - Action non engagée
B2.07	Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2017	2018	15 000 €	01 - Action non engagée
B2.08	Démantèlement du seuil de l'ancien moulin de "la Mère Loison"	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2017	2018	10 000 €	01 - Action non engagée
B2.09	Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2017	2018	43 000 €	01 - Action non engagée
B2.10	Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2016	2017	7 500 €	01 - Action non engagée
B2.11	Gestion concertée des vannages automatiques en zones prioritaires	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2016		0 €	01 - Action non engagée
B2.12	Décloisonnement de l'Orbize aval	EPTB SD	FRDR11968	MIA0303	P1	2018		0 €	01 - Action non engagée
B2.13	Décloisonnement de l'Orbize aval	SIA de l'Orbize	FRDR11968	MIA0303	P1	2019		50 000 €	04 - Action engagée
B2.14	Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Association foncière	FRDR607	MIA0301	P2	2013		17 250 €	05 - Action achevée
B3.01	Gestion et traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	DREAL	FRDR607 FRDR11968		P3			2 360 000 €	04 - Action engagée
B3.02	Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charrecey	Charrecey	FRDR11935		P2	2013		5 472 €	05 - Action achevée
B3.03	Etude hydraulique et hydrogéologique complémentaire au document d'urbanisme sur la commune de Rosey	Rosey	FRDR10083		P2	2013		6 735 €	05 - Action achevée
C1.01	Préservation et restauration des zones humides	Le Grand Chalon	Toutes		P1	2013 - 2019		250 000 €	04 - Action engagée
C1.02	Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire (SCOT du Chalonnais)	SM du Chalonnais	Toutes		P1	2014		0 €	05 - Action achevée

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Code Masse d'eau	SDAGE 2016/2021 Mesure PdM	Priorité	Année de lancement de l'étude	Année de lancement des travaux	Coût prévisionnel HT	Etat d'avancement
C1.03	Restaurer le complexe de zones humides de la Thalie en milieu urbain	Le Grand Chalon	FRDR11935		P1		2014 - 2019	200 000 €	04 - Action engagée
C1.04	Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humide	Le Grand Chalon	FRDR11935		P1		2014	20 000 €	05 - Action achevée
C1.05	Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humide	Le Grand Chalon	FRDR11935		P1		2014 - 2016	15 000 €	04 - Action engagée
C1.06	Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de Pierre	Chalon-sur-Saône	FRDR11935		P1		2014	16 100 €	05 - Action achevée
C1.07	Restaurer la mare du Petit Virey	Virey-le-Grand	FRDR11935		P1		2013	16 200 €	05 - Action achevée
C2.01	Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération Chalonnaise	Le Grand Chalon	FRDR11935		P2	2013		42 000 €	05 - Action achevée
C3.01	Restauration d'une frayère piscicole sur la Thalie à Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône	FRDR11935		P1		2014	5 200 €	05 - Action achevée
C3.02	Restauration et suivi d'une frayère à brochet à Lux (bief de l'anneau)	SIA de la Corne	FRDR607		P1			0 €	04 - Action engagée
D1.01	Communication Web	EPTB SD	Toutes		P1	2013 - 2019		0 €	04 - Action engagée
D1.02	Elaboration de plaquettes, de bulletins d'informations et d'articles	EPTB SD	Toutes		P1	2013 - 2019		15 000 €	04 - Action engagée
D1.03	Elaboration d'un guide technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux	EPTB SD	Toutes		P1	2016		10 000 €	04 - Action engagée
D1.04	Sensibilisation des scolaires (1er degré) et dans les centres d'accueil de mineurs	EPTB SD	Toutes		P1	2013 - 2019		100 000 €	04 - Action engagée
D1.05	Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités	EPTB SD	Toutes		P1	2016 - 2019		10 000 €	01 - Action non engagée
D1.06	Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Le Grand Chalon Chalon-sur-Saône Saint-Rémy	FRDR11935		P2		2015 - 2016	63 640 €	04 - Action engagée
D2.01	Cellule d'animation du contrat de rivière	EPTB SD	Toutes		P1	2013 - 2019		400 000 €	04 - Action engagée
D2.02	Elaboration d'un tableau de bord	EPTB SD	Toutes		P1	2013 - 2019		0 €	04 - Action engagée

Code	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage potentiel	Code Masse d'eau	SDAGE 2016/2021 Mesure PdM	Priorité	Année de lancement de l'étude	Année de lancement des travaux	Coût prévisionnel HT	Etat d'avancement
D2.03	Etude bilan de la qualité des eaux superficielles	EPTB SD	Toutes		P1	2019		50 000 €	01 - Action non engagée
D2.04	Suivi piscicole et astacicole	FD pêche 71	Toutes		P1	2019		20 000 €	01 - Action non engagée
D2.05	Evaluation du contrat - Etude bilan	EPTB SD	Toutes		P1	2019 - 2020		30 000 €	01 - Action non engagée
D3.01	Accompagnement des structures locales pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	EPTB SD Collectivités locales	Toutes		P1	2017 - 2019		12 500 €	01 - Action non engagée

En gras, actions prioritaires.

Annexe 9 : Grille d'analyse de la capacité du contrat à atteindre les objectifs visés (actualisation 2^{ème} phase)

			SDAGE 2016 - 2021	ETAT ECOLOGIQUE	Libellé masse d'eau	Curles	Ratte	Fontaine Couverte	Thalie	Orbize	Corne			
					Code masse d'eau	FRDR10083	FRDR10667	FRDR11339	FRDR11935	FRDR11968	FRDR607			
				Statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau			
				Etat écologique actuel (Niveau de confiance)	Moyen (1)	Moyen (1)	Moyen (1)	Moyen (1)	Moyen (1)	Moyen (1)	Moyen (1)			
				Objectif bon état écologique	2027	2027	2027	2027	2027	2027	2027			
				ETAT CHIMIQUE	Etat chimique actuel (Niveau de confiance)	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Bon (1)			
			Objectif bon état chimique sans ubiquiste		2015	2015	2015	2015	2027	2027	2015			
			Objectif bon état chimique avec ubiquiste		2015	2015	2015	2015	2027	2027	2015			
Problème à traiter ou Directive concernée	Code PDI	Intitulé mesure				Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances					Fiches actions correspondantes	Etat d'avancement	Commentaires	
MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE BON ETAT														
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)									X	B1.05, B2.02 à B2.04, et B2.14	Mesure engagée	
	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages									X	B2.05 à B2.13	Mesure non engagée	
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines						X				B1.10	Mesure non engagée	
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau				X	X		X	X		B1.01 à B1.04, B1.06 à B1.09, B1.11 et B2.01	Mesure engagée	
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes							X			B1.01 à B1.04 et B2.01	Mesure engagée	
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines												
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates												Pollution agricole non prise en compte par le contrat de rivière.
	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire												Pollution agricole non prise en compte par le contrat de rivière.
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)												Pollution agricole non prise en compte par le contrat de rivière.
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles												Pollution agricole non prise en compte par le contrat de rivière.
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives				X	X	X	X	X	X	A2.01	Mesure engagée	
Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement				X			X	X	X	A1.08	Mesure engagée	
	IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)												
	IND0301	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)												
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement							X		X	A3.01	Mesure engagée	
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement				X			X	X	X	A1.08	Mesure engagée	
	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)					X					A1.04	Mesure non engagée	
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)								X	X	A1.02 et A1.08	Mesure engagée	
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)							X	X	X	A1.08	Mesure engagée	
	IND0202	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses				X						A1.05	Mesure non engagée	
MESURES SPECIFIQUES DU REGISTRE DES ZONES PROTEGEES														
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)												Pollution agricole non prise en compte par le contrat de rivière.
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates												Pollution agricole non prise en compte par le contrat de rivière.
Commentaires :														
Actions suffisantes pour atteindre l'objectif fixé sur la masse d'eau ?					Non	Non	Oui	Non	Non	Non				
					LEGENDE									



Nos partenaires



Avec le concours des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement des bassins versants de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie

EPTB Saône Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 12 - info@eptb-saone-doubs.fr
www.eptb-saone-doubs.fr